

LIVRET FINANCIER

RÉSULTATS FINANCIERS

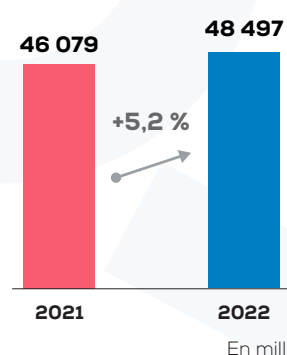
 2022

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

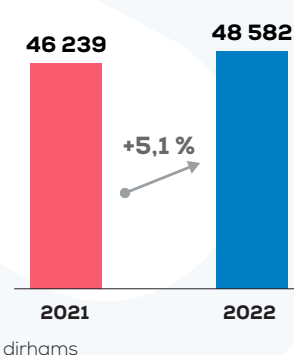
UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE CONFIRMÉE AVEC DES RÉSULTATS FINANCIERS SOLIDES

Le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc s'est réuni le 7 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, pour examiner l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 par le Directoire.

ENCOURS CRÉDITS



ENCOURS RESSOURCES BILAN



En millions de dirhams

UNE CROISSANCE CONTINUE DES CRÉDITS

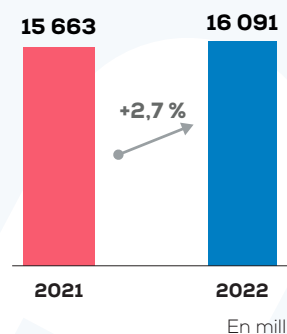
ENCOURS CRÉDITS +5,2 %

Crédit du Maroc continue son engagement au profit de l'économie nationale, notamment avec des emplois clientèle qui progressent de 5,2 % à 48 497 MDH.

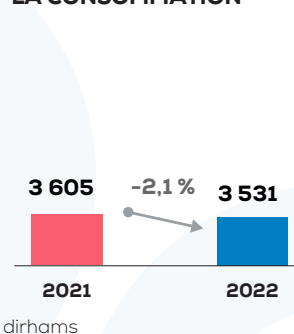
Les crédits aux particuliers s'apprécient de 1,8 % à 19 623 MDH en lien avec la bonne tenue des crédits à l'habitat qui évoluent de 2,7 %. Les crédits à la consommation se replient, quant à eux, de 2,1 %.

Sur le marché des entreprises, les crédits court terme et les crédits à l'équipement affichent des croissances respectives de 17 % et 19,9 %. Pour sa part, le crédit-bail clôture l'année 2022 sur une baisse de 3,8 %.

CRÉDITS HABITAT



CRÉDIT À LA CONSOMMATION



En millions de dirhams

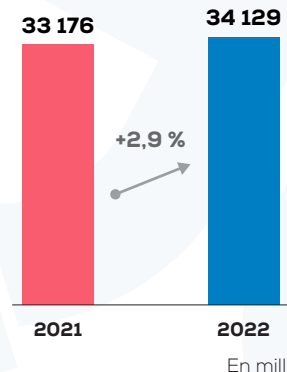
UNE DYNAMIQUE FAVORABLE DE LA COLLECTE BILAN

RESSOURCES BILAN +5,1 %, RESSOURCES HORS BILAN -9,5 %

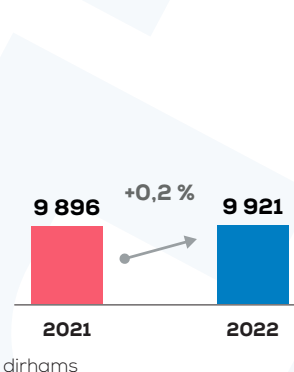
Crédit du Maroc enregistre en 2022 une augmentation des ressources bilan de 5,1 % à 48 582 MDH, profitant des hausses de 2,9 % à 34 129 MDH des ressources à vue et de 70,6 % à 2 990 MDH des dépôts à terme. Les ressources d'épargne se stabilisent, quant à elles, à 9 921 MDH (+0,2 %).

Pour leur part, les ressources hors bilan reculent de 9,5 % à 13 131 MDH, du fait de la baisse de 15,8 % de l'encours des OPCVM, partiellement compensée par l'accroissement de l'encours en assurance vie de 4,3 %.

RESSOURCES À VUE



RESSOURCES D'ÉPARGNE



En millions de dirhams

UN PRODUIT NET BANCAIRE BIEN ORIENTÉ

PNB CONSOLIDÉ +4,4 %

Le produit net bancaire consolidé de Crédit du Maroc se hisse à 2 568,7 MDH en 2022, en progression annuelle de 4,4 % portée par la bonne performance de l'ensemble des lignes métiers.

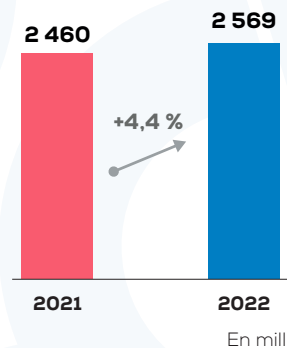
La marge nette d'intérêt s'élève à 1 996,4 MDH, en croissance annuelle de 2,1 %, bénéficiant ainsi du dynamisme continu de l'activité commerciale.

De son côté, la marge sur commissions s'élève à 403,2 MDH, en hausse de 2,5 % grâce à la progression du taux d'équipement produit et à la bonne tenue des activités de commerce international et de cash-management.

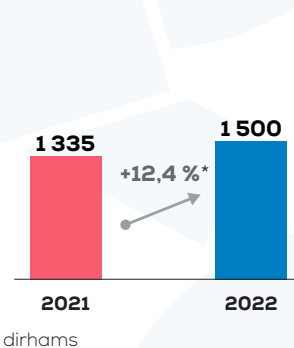
Le résultat des opérations de marché évolue de 26,2 % à 263,8 MDH. Cette performance est portée par l'orientation positive de l'activité de change qui compense la conjoncture défavorable de l'activité obligataire.

Les filiales de Crédit du Maroc¹ affichent, pour leur part, en 2022, un PNB global de 167,9 MDH, en baisse de 10,9 % par rapport à l'exercice 2021.

PRODUIT NET BANCAIRE



CHARGES D'EXPLOITATION



En millions de dirhams

* 5,1% hors coûts non récurrents.

UN RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION INTÉGRANT DES CHARGES NON RÉCURRENTES

RBE CONSOLIDÉ -5 % RBE CONSOLIDÉ HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS +3,7 %

Le résultat brut d'exploitation se replie de 5% à 1 068,6 MDH en raison de charges exceptionnelles.

Hors éléments non récurrents liés à l'autonomisation de la banque suite au changement de l'actionnaire principal, le résultat brut d'exploitation ressort, en 2022, en hausse de 3,7 % à 1 166,3 MDH.

En termes d'investissement, Crédit du Maroc a engagé sur l'année 2022 un montant total de 353,1 MDH lié essentiellement aux investissements informatiques et au projet du futur siège social.

UN NIVEAU DE COÛT DU RISQUE PROCHE DE SON NIVEAU NORMATIF

COÛT DU RISQUE 309,9 MDH, TAUX DE COUVERTURE 84,9 %

Le coût du risque consolidé se situe, en 2022, à 309,9 MDH avec un taux de coût du risque qui s'élève à 0,6 %. Par ailleurs, le taux de couverture des créances en souffrance est de 84,9 % à fin 2022, reflétant une politique prudente en matière de provisionnement.

La hausse annuelle du coût du risque de 246,4 MDH émane d'un effet de base lié à la constatation d'une reprise exceptionnelle de 176 MDH au niveau du coût du risque de l'année 2021. Hors cet élément exceptionnel, le coût du risque ressort en hausse de 29,4 %.

Crédit du Maroc enregistre en 2022 une hausse maîtrisée de 1,9 % à 3 874 MDH de ses créances en souffrance, ramenant ainsi le taux des créances douteuses et litigieuses à 8 %.

UNE CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE SOLIDE

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : 404,3 MDH

Le résultat net part du groupe de Crédit du Maroc ressort à 404,3 MDH, en baisse de 35,6 % par rapport à l'année 2021 en raison, principalement, des charges non récurrentes constatées en 2022 et de l'effet de base d'une reprise exceptionnelle en 2021. En retraitant ces éléments, le résultat net part du groupe ressort en baisse de 6,7 % à 482,2 MDH.

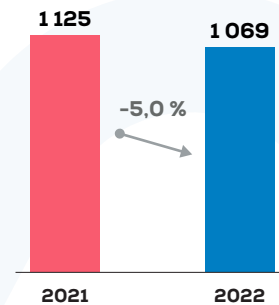
DES FONDAMENTAUX FINANCIERS SAINS

RATIO DE SOLVABILITÉ 14,47 %, LIQUIDITY COVERAGE RATIO (LCR) 134,5 %

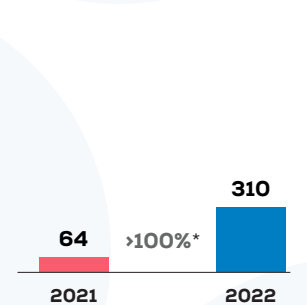
Les fonds propres consolidés du groupe Crédit du Maroc s'élèvent à 6 648 MDH à fin 2022. Reflet de la solidité financière de la banque, le ratio de solvabilité global se situe à 14,47 %, le ratio Core Tier 1 à 12,06 % et le ratio de liquidité LCR à 134,5 %.

L'endettement de Crédit du Maroc s'établit à 1 509,3 MDH, en hausse de 1,1 % par rapport à l'exercice 2021.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION



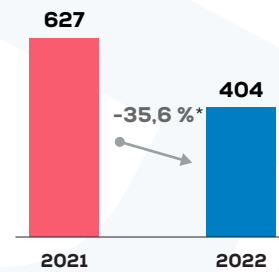
COÛT DU RISQUE



En millions de dirhams

*+29,4% hors reprise exceptionnelle constatée en 2021

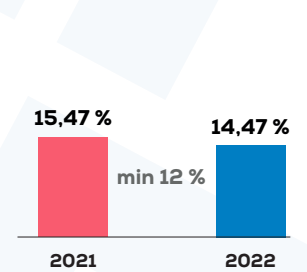
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



En millions de dirhams

*-6,7% hors éléments exceptionnels

RATIO DE SOLVABILITÉ



COMPTES SOCIAUX

Au niveau des comptes sociaux de Crédit du Maroc, le produit net bancaire se situe à 2 407,3 MDH, en hausse de 3,4 % par rapport à l'année 2021. Le résultat brut d'exploitation recule de 8,9 % à 968,7 MDH. Il intègre des charges générales d'exploitation de 1 508,2 MDH, en progression de 16,3 %.

Le résultat net s'élève à 420,4 MDH, en baisse de 38,8 % par rapport à 2021. Cette évolution tient compte d'une hausse du coût du risque de 216,3 MDH ainsi que la hausse non récurrente des charges générales d'exploitation.

Le Président et les membres du Conseil de Surveillance félicitent l'ensemble des équipes de Crédit du Maroc pour les résultats de l'exercice et les remercient pour leur engagement ainsi que leur mobilisation au service d'un développement durable.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sera convoquée le 15 juin 2023, pour soumettre à son approbation les comptes au 31 décembre 2022, et lui proposer la distribution d'un dividende de 27 dirhams par action.

¹ CDM Assurances, CDM Leasing & Factoring, CDM Patrimoine, CDM International, CDM Capital (Société en liquidation) et SIFIM.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture, le 6 décembre, d'un nouveau chapitre dans l'histoire de Crédit du Maroc à travers la concrétisation de l'acquisition par le Groupe Holmarcom de la participation majoritaire de Crédit Agricole S.A. dans le capital de la banque.

Par ailleurs, le projet d'entreprise Tajdid 2022 a atteint ses principaux objectifs, posant ainsi les bases d'une transformation en profondeur.

Symbole du renouveau de la banque, le projet du futur siège « les Arènes » est dans sa dernière ligne droite avec la préparation d'un déménagement imminent des équipes.

La satisfaction client étant une priorité absolue, plusieurs chantiers ont abouti dont l'optimisation de nombreux parcours clés.

L'autonomisation des clients a également été accélérée avec l'enrichissement des solutions ebanking et le déploiement du libre-service bancaire dans les agences. En outre, la banque a renforcé son accompagnement des entreprises, en augmentant significativement les crédits octroyés notamment pour l'investissement.

Sur le volet humain, l'amélioration de l'expérience collaborateur a été poursuivie à travers la digitalisation des parcours clés et le développement des compétences.

Sur le volet sociétal, Crédit du Maroc a consolidé son soutien à la transition énergétique et aux initiatives écologiques du Royaume, en accompagnant plusieurs projets structurants.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE EN ADÉQUATION AVEC LES NOUVELLES AMBITIONS

Afin d'accompagner l'accélération de la dynamique de développement de Crédit du Maroc, le Conseil de Surveillance a validé la proposition du Directoire de faire évoluer l'organisation de la banque et la mettre en adéquation avec ses nouvelles orientations. Cet ajustement organisationnel repose notamment sur la restructuration du Directoire, en séparant le périmètre du développement entre le Retail et le Corporate.

D'autre part, M. Karim DIOURI, Membre du Directoire en charge du Pôle Développement, est amené à assurer une nouvelle mission au sein du pôle financier du groupe Holmarcom. Les membres du Conseil de Surveillance ont pris ainsi acte de sa démission, avec effet au 28 février 2023. Ils lui témoignent toute leur reconnaissance pour son engagement au service de la banque et lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Le Conseil de Surveillance a décidé, par ailleurs, de nommer M. Said JABRANI, Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale, sous réserve de l'autorisation de Bank Al-Maghrib. Diplômé de l'Ecole Centrale Paris, M. JABRANI a passé l'essentiel de sa carrière dans le secteur bancaire au Maroc et en France.

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2022 :

- La BERD et Crédit du Maroc signent un nouveau partenariat portant sur une nouvelle ligne de financement pour accélérer la transition verte au Maroc ;
- Résultats Crédit du Maroc consolidés au 31 décembre 2021 ;
- Crédit du Maroc décroche de nouveau le Label RSE de la CGEM ;
- Changement à la Présidence du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc ;
- Résultats Crédit du Maroc consolidés au 31 mars 2022 ;
- Crédit du Maroc choisit M-Avenue pour y installer sa nouvelle Direction Régionale ;
- Résultats Crédit du Maroc consolidés au 30 juin 2022 ;
- Crédit du Maroc s'associe à Mubawab, dans un partenariat innovant et confirme son positionnement d'acteur de référence sur le financement immobilier ;
- Résultats Crédit du Maroc consolidés au 30 septembre 2022 ;
- Holmarcom et Crédit Agricole concrétisent l'opération sur l'acquisition d'une participation majoritaire dans Crédit du Maroc.

النتائج الموطدة إلى غاية 31 دجنبر 2022

دينامية تجارية مؤكدة مع نتائج مالية متينة

اجتمع مجلس الرقابة لمصرف المغرب في 7 مارس 2023 تحت رئاسة السيد محمد حسن بنصالح، قصد فحص النشاط والحسابات التي حصرها مجلس الإدارة الجماعية في 31 دجنبر 2022.

نمو مستمر للقروض

جاريات الاعتمادات +5,2%

يستمر مصرف المغرب في تعهده لفائدة الاقتصاد الوطني، خاصة مع توظيفات الزبناء التي تقدمت بنسبة 5,2% لمبلغ 48 497 مليون درهم. تنامت القروض للخواص بنسبة 1,8% لتصل إلى 19 623 مليون درهم، ارتباطا بحسن أداء القروض للسكن والتي تطورت بنسبة 2,7%. وعرفت قروض الإستهلاك من جانبها تراجعاً بنسبة 2,1% على صعيد سوق المقاولات، أظهرت القروض للأمد القصير والقروض للتجهيز نمواً بنسبتي 17% و 19,9% بالتوالي. وعرف الائتمان الإيجاري من جانبه نهاية سنة 2022 انخفاصاً متحدداً في نسبة 3,8%.

دينامية إيجابية لاستقطاب الحصيلة

جاريات موارد الحصيلة +5,1% - وموارد خارج الحصيلة -9,5%

سجل مصرف المغرب سنة 2022 زيادة في موارد الحصيلة نسبتها 5,1% لمبلغ 48 582 مليون درهم، مستفيدة من ارتفاعات الموارد تحت الطلب بنسبة 2,9% لمبلغ 34 129 مليون درهم، والودائع لأجل الموارد تحت الطلب بنسبة 70,6% لمبلغ 2 990 مليون درهم. استقرت موارد الادخار من جهتها فيما قدره 9 921 مليون درهم (+0,2%). تراجمت الموارد خارج الحصيلة من جهتها بنسبة 9,5% لمبلغ 13 131 مليون درهم، وذلك بمفعول انخفاض جاريات هيآت التوظيف الجماعي بالقيم المنقولة (OPCVM) بنسبة 15,8%. وهو الأمر الذي تم استرداكه جزئياً بتنامي جاري التأمينات على الحياة بنسبة 4,3%.

نتائج صافي بنكي ذو توجيه جيد

النتائج الصافي البنكي +4,4%

تصاعد الناتج الصافي البنكي الموطد لمصرف المغرب إلى مبلغ 2 568,7 مليون درهم سنة 2022، وهو تقدم سنوي نسبته 4,4%، والمعتمد على الفعالية الجيدة لمجموع الخطوط المهنية. ارتفع هامش الفائدة الصافي إلى مبلغ 1 996,4 مليون درهم، بنمو سنوي نسبته 2,1% والمستفيد بذلك من الحيوية المطردة للنشاط التجاري. ارتفع الهامش على العملات من جانبه إلى 403,2 مليون درهم، متصاعداً بنسبة 2,5% وذلك بفضل تقدم نسبة التجهيز المنتج وحسن أداء نشاطات التجارة الدولية ومنتوج التسيير الحيني (cash-management). تطورت نتيجة عمليات السوق بنسبة 26,2% لمبلغ 263,8 مليون درهم، وتعتمد هذه الفعالية على التوجه الإيجابي لنشاط الصرف الذي يستدرك الطرفية غير المواتية للنشاط الاعتمادي. بخصوص الشركات التابعة لمصرف المغرب*، فقد حققت من جانبها منتوجاً صافياً بنكياً إجمالياً قدره 167,9 مليون درهم سنة 2022، منخفضاً بنسبة 10,9% مقارنة مع السنة المالية 2021.

نتيجة إجمالية للاستغلال تستخدم تحملات غير ارتدادية

نتيجة إجمالية للاستغلال الموطدة : -5% نتيجة إجمالية للاستغلال الموطدة خارج العناصر غير الارتدادية : +3,7%

تراجعت النتيجة الإجمالية للاستغلال بنسبة 5% لمبلغ 1 068,6 مليون درهم بسبب التحملات الاستثنائية. خارج العناصر غير الارتدادية المرتبطة باستقلالية البنك بعد تغيير المساهم الرئيسي، تظهر النتيجة الإجمالية للاستغلال سنة 2022، مرتفعة بنسبة 3,7% لمبلغ 1 166,3 مليون درهم.

من حيث تقدير الاستثمارات، تعهد مصرف المغرب برسم سنة 2022 بمبلغ إجمالي قدره 353,1 مليون درهم المعتمد في معظمه على الاستثمارات المعلوماتية ومشروع مقره الاجتماعي المستقبلي.

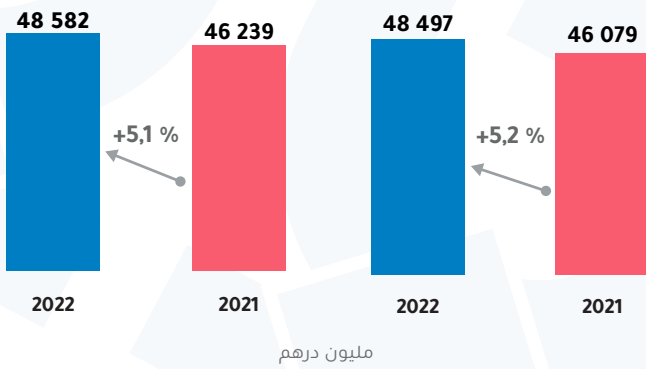
يقترب مستوى كلفة المخاطر من مستواه النمطي

كلفة المخاطر 309,9 مليون درهم، نسبة التغطية 84,9%

بلغت كلفة المخاطر الموطدة في سنة 2022، 309,9 مليون درهم، مع نسبة مرتفعة لكلفة المخاطر تصل إلى 0,6%. ومن جهة أخرى، فإن نسبة تغطية المستحقات العالقة بالمؤن تبلغ نسبة 84,9% في نهاية سنة 2022، مبلورة بذلك سياسة احترازية في مجال

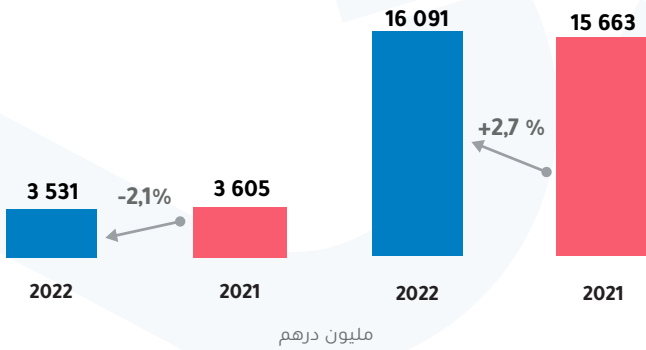
جاريات الموارد

جاريات الاعتمادات



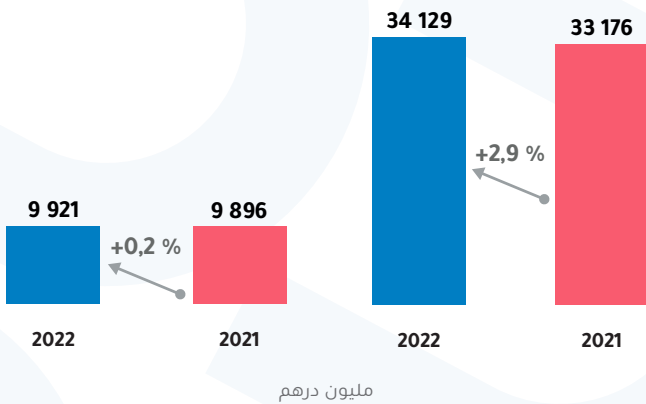
قروض للاستهلاك

قروض للسكن



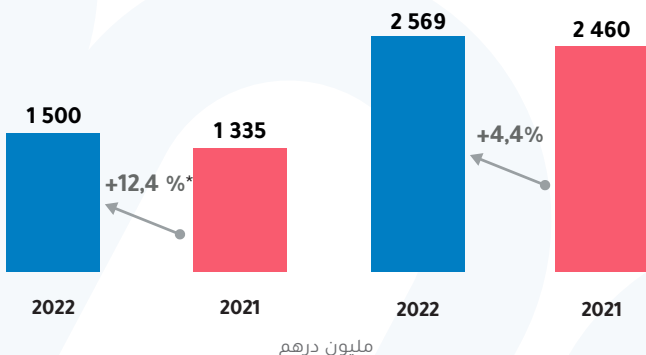
موارد الادخار

موارد تحت الطلب



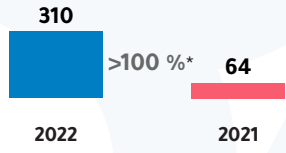
تحملات الاستغلال

الناتج الصافي البنكي

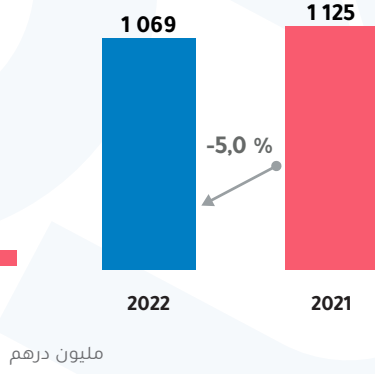


* 5,1% خارج تكلفة غير الارتدادية.

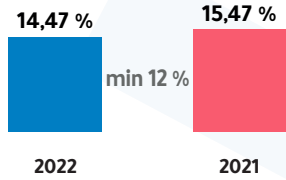
كلفة المخاطر



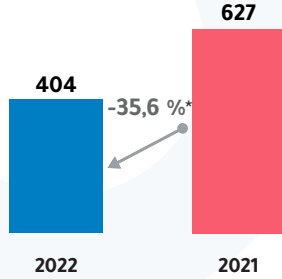
النتيجة الإجمالية للاستغلال



ينسوب الملاءة



النتيجة الصافية نصيب المجموعة



* -6,7% خارج العناصر الاستثنائية

إدارة جديدة تتماشى مع الطموحات الجديدة

لدعم تسريع المواكبة الدينامية بمصرف المغرب، وافق مجلس الرقابة على اقتراح مجلس الإدارة الجماعية لتطوير تنظيم البنك وجعله يتماشى مع توجهاته الجديدة. ويستند هذا التعديل التنظيمي على إعادة هيكلة مجلس الإدارة الجماعية، بفصل التطوير إلى فرع تجاري وفرع آخر للمقاولات. من جهة أخرى، السيد كريم ديوري، عضو مجلس الإدارة الجماعية المكلف بقطب التطوير، سيتكفل بمهمة جديدة داخل القطب المالي لمجموعة هولماركوم. واحاط أعضاء مجلس الرقابة علما باستقالته، اعتبارا من 28 فبراير 2023. ويعبرون له عن امتنانهم لالتزامه في خدمة البنك ويتمنون له كل النجاح في مهامه الجديدة. كما قرر مجلس الرقابة بتعيين السيد سعيد جبراني، كعضو مجلس الإدارة الجماعية مكلف بالبنك التجاري، رهنا بموافقة من بنك المغرب.

لائحة البيانات الصحفية المنشورة في سنة 2022 :

- البنك الأوروبي للإنشاء والتعمير (BERD) ومصرف المغرب يوقعان شراكة جديدة تهم خطا جديدا للتمويل قصد تسريع الانتقال الأخضر في المغرب؛
- نتائج مصرف المغرب الموطدة في 31 دجنبر 2021؛
- مصرف المغرب يحصل مجددا على جائزة جديدة في المسؤولية الاجتماعية للمقاولات (RSE) من الاتحاد العام للمقاولات المغرب (CGEM)؛
- تغيير في رئاسة مجلس الرقابة لمصرف المغرب؛
- النتائج الموطدة لمصرف المغرب في 31 مارس 2022؛
- مصرف المغرب يختار M AVENUE لإقامة مديريته الجهوية الجديدة؛
- نتائج مصرف المغرب الموطدة في 30 يونيو 2022؛
- مصرف المغرب شريك Mubawab، ضمن شراكة تجديدية، مؤكدا بذلك تموقعه كفاعل مرجعي في التمويل العقاري؛
- نتائج مصرف المغرب الموطدة في 31 شتنبر 2022؛
- مجموعة هولماركوم والائتمان الفلاحي يجسدان عملية اقتناء مشاركة بالأغلبية في مصرف المغرب.

الاتصال الصحافي - الإعلام المالي - منى بنغانم - mouna.benrhanem@cdm.ma
موقع الأنترنت ويب: www.creditdumaroc.ma - مركز العلاقات مع الزبناء: 3232
اكتشفوا كل الإصدارات المالية عبر الرابط التالي:
https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/credit_dumaroc_livret_financier_2022.pdf

التغطية بالمؤن.

والارتفاع السنوي لكلفة المخاطر البالغة 246,4 مليون درهم ناتج من مفعول أساسي مرتبط بالاستعادة الاستثنائية للنشاط سنة 2021 لمبلغ 176 مليون درهم، وخارج العنصر الاستثنائي هذا، تظهر كلفة المخاطر مرتفعة بنسبة 29,4%. سجل مصرف المغرب سنة 2022 ارتفاعا متحكما فيه نسبته 1,9% لمبلغ 3 874 مليون درهم لمستحقاته العالقة، وأرجع بذلك نسبة القروض المشكوك في استرجاعها والمتنازع عليها إلى نسبة 8%.

قدرة ربحية متينة

النتيجة الصافية نصيب المجموعة بمبلغ 404,3 مليون درهم

تظهر النتيجة الصافية نصيب المجموعة لمصرف المغرب بمبلغ 404,3 مليون درهم، منخفضة بنسبة 35,6% مقارنة مع سنة 2021: عموما، بسبب التحملات غير الارتدادية المعايينة في سنة 2022، والمفعول الأساسي للاستعادة الاستثنائية للنشاط في سنة 2021. وبإعادة معالجة هذه العناصر، تظهر النتيجة الصافية نصيب المجموعة منخفضة بنسبة 6,7% لمبلغ 482,2 مليون درهم.

أساسيات مالية سليمة

ينسوب الملاءة نسبته 14,74% ونسبة تغطية السيولة 134,5% LIQUIDITY COVERAGE RATIO (LCR)

إلى غاية نهاية سنة 2022، ارتفعت الرساميل الخاصة الموطدة لمجموعة مصرف المغرب إلى مبلغ 6 648 مليون درهم، وهو الأمر الذي يبلور الصلابة المالية للبنك، ويتواجد ينسوب الملاءة الإجمالية في 14,47%، وينسوب المستوى الأساسي «ratio Core Tier 1» في 12,06%، وينسوب تغطية السيولة LCR في 134,5%. تتحدد مديونية مصرف المغرب في 1 509,3 مليون درهم، مرتفعة بنسبة 1,1% مقابلة مع السنة المالية 2021.

حسابات الشركة

على مستوى حسابات شركة مصرف المغرب، يتواجد الناتج الصافي البنكي في 2 407,3 مليون درهم، مرتفعا بنسبة 3,4% مقابلة مع سنة 2021. تراجعت النتيجة الإجمالية للاستغلال بنسبة 8,9% لمبلغ 968,7 مليون درهم؛ وتستمدج التحملات العامة للاستغلال بمبلغ 1 508,2 مليون درهم، متقدمة بنسبة 16,3%. ترتفع النتيجة الصافية إلى 420,4 مليون درهم منخفضة بنسبة 38,8% مقارنة مع سنة 2021. وهذا التغير يأخذ بالحسبان ارتفاعا في كلفة المخطر بقدر 216,3 مليون درهم، وكذا الارتفاع غير الارتدادي للتحملات العامة للاستغلال.

يود رئيس وأعضاء مجلس الرقابة أن يهنئوا مجموع فرق العمل في مصرف المغرب على نتائج السنة المالية ويشكرهم على إسهامهم وتجندهم في خدمة تنمية مستدامة.

ستستدعى الجمعية العامة العادية للمساهمين لتتخذ في 15 يونيو 2023 لتعرض على مصادقتها الحسابات في 31 دجنبر 2022، والاقتراح عليها توزيع ربيحة بمبلغ 27 درهم عن كل سهم واحد.

أبرز أحداث سنة 2022

تميزت سنة 2022، بافتتاح فصل جديد في تاريخ مصرف المغرب يوم 6 دجنبر، حيث قامت مجموعة هولماركوم باقتناء الحصة الأغلبية لمجموعة Crédit Agricole S.A في رأسمال مصرف المغرب. حقق « تجديد 2022 » أهدافه الرئيسية ووضع أسس تحويل في العمق. بوصفها شعارا لبنك التجديد، فإن مشروع المقر المستقبلي المتواجد في «Les Arènes»، قد وصل إلى خطه المباشر الأخير عبر تهيء الرحيل الوشيك لفرق عمله. وحيث أن إرضاء الزبون هو الأولوية المطلقة لدى مصرف المغرب، فقد وصل العديد من الأوراق إلى مآلها، ومن ضمنها إعطاء الفعالية القصوى للعديد من المسارات المهنية الحاسمة. إن تحقيق استقلالية الزبناء قد تم تسريعه أيضا عبر إغناء حلول «البنك الإلكتروني» وتفعيل الخدمات الحرة البنكية ضمن الوكالات. وعمل البنك من جهة أخرى على تقوية مواكبه للمقاولات بزيادة ملموسة في القروض الممنوحة، وخاصة منها قروض الاستثمار. على الصعيد البشري، فإن تحسين كفاءة المعاونين قد تمت متابعته من خلال رقمنة المسارات المهنية الحاسمة وتنمية الكفاءات. من حيث الجانب الاجتماعي، عمل مصرف المغرب على تقوية دعمه للانتقال الطاقي وللمبادرات البيئية للمملكة المغربية، عبر مصاحبة مشاريع عديدة بنوية.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés dans les dispositions du chapitre 4 du plan comptable des établissements de crédits.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- Les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les provisions ;
- Les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS9, IAS32 ET 39)

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un

instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

◆ Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

◆ Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

Actifs financiers

◆ Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette ; ou
- d'instruments de capitaux propres.

► Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le **modèle de pure collecte** dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées.

- Le **modèle mixte** dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et

- Le **modèle de pure cession** dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test «Solely Payments of Principal & Interests» ou test «SPPI») :

Le test «SPPI» regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test «SPPI» peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

► Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test «SPPI».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

► Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test «SPPI».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique.

► Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins

de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test «SPP». C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

► Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

► Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

► Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Cette option n'est pas retenue par le Groupe pour les instruments de capitaux propres.

Passifs financiers

◆ Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

► Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

► Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Provisionnement pour risque de crédit

◆ Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Le Groupe comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues («*Expected Credit Losses*» ou «ECL») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS16 ; et

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

• Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe Crédit du Maroc.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- **1^{ère} étape (Bucket 1)** : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- **2^{ème} étape (Bucket 2)** : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- **3^{ème} étape (Bucket 3)** : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de «défaut» est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de «défaut» convient davantage à un instrument financier particulier.

Sur le périmètre «Grandes clientèles» : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Crédit du Maroc est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours en cohérence avec les règles prudentielles de BAM.

Le Crédit du Maroc s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour régulièrement et permettent d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Un premier niveau tenant en compte le contexte macro-économique global dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations.
- Un deuxième niveau tenant en compte les spécificités du portefeuille du Crédit du Maroc.

• Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est appréciée depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit à classer les opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, nous prévoyons 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus.
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert.

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable. Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit du Maroc retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les titres, le Groupe Crédit du Maroc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu

de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés «*Investment Grade*», en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés «*Non-Investment Grade*» (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de la Forbearance, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes de la Forbearance (nouveaux incidents par exemple).

Ainsi, lors d'une restructuration d'une exposition qui était en défaut, l'ECL correspondant est pris à maturité (*Bucket 2*).

Instruments financiers dérivés

◆ Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit du Maroc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

◆ Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1, les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Sont présentés en niveau 2, les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

RESTRUCTURATIONS POUR CAUSE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit du Maroc a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

L'impact de la décote est calculé au moment de l'étude de restructuration et fait l'objet de comptabilisation et d'étalement lorsque les impacts sont significatifs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Standard*	Fourchette**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5 ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards.

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- **Le modèle de la juste valeur** : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- **Le modèle du coût amorti** : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- **Le modèle de la réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

OPÉRATIONS EN DEVICES

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en dirhams, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit du Maroc.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

- Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative et il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents ;
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de

prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses

actuariales et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (*Statement Of Recognised Income and Expenses*), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Norme

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

IFRIC23

L'interprétation IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe Crédit du Maroc a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation.

Pour le traitement de l'IFRIC 23, le Groupe CDM a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 867 309	1 924 697
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	1 566 626	2 617 555
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	3.5	1 367 229	2 239 542
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	199 397	378 013
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	2 948 273	2 932 317
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.3	2 948 273	2 932 317
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	3.2	8 453	13 884
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.2	5 231 232	3 334 880
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	48 496 655	46 079 164
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'Impôt Exigible	3.8	147 498	75 448
Actifs d'impôt différé	3.8	151 513	154 189
Comptes de régularisation et autres actifs	3.4	366 369	339 490
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 477 688	1 410 030
Immobilisations incorporelles	3.6	600 903	464 321
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		62 862 521	59 345 976

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		93	16
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	13 885	5 190
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.9	13 885	5 190
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.1	2 880 785	3 092 330
Dettes envers la clientèle	3.1	48 581 532	46 239 136
Titres de créance émis	3.1	1 612 405	602 500
Passifs d'impôt exigibles	3.8	57 980	124 421
Passifs d'impôt différé	3.8	9 312	15 302
Comptes de régularisation et autres passifs	3.4	1 495 584	1 144 410
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	600 407	567 018
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 251 076	1 251 665
Capitaux propres		6 359 463	6 303 988
Capital et réserves liées		3 854 270	3 859 722
Réserves consolidées		2 096 527	1 748 611
Part du groupe		2 039 761	1 694 129
Part des minoritaires		56 766	54 482
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10 567	64 292
Part du groupe		10 567	64 292
Part des minoritaires		-	-
Résultat net de l'exercice		398 099	631 363
Part du groupe		404 290	627 392
Part des minoritaires		-6 191	3 971
TOTAL		62 862 521	59 345 976

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	2 336 344	2 243 235
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	339 952	288 134
Marge d'Intérêt		1 996 392	1 955 101
Commissions (Produits)	2.3	454 515	433 377
Commissions (Charges)	2.3	51 287	40 104
Marge sur Commissions		403 228	393 273
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.5	263 941	209 424
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		263 641	199 798
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		300	9 626
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.6	-121	-352
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-121	-352
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités		14 836	12 571
Charges des autres activités		109 597	110 070
PRODUIT NET BANCAIRE		2 568 680	2 459 947
Charges générales d'exploitation		1 309 835	1 156 797
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		190 273	178 153
Résultat Brut d'Exploitation		1 068 572	1 124 997
Coût du risque	2.1	-309 944	-63 508
Résultat d'Exploitation		758 628	1 061 488
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	-15 419	-3 866
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		743 209	1 057 622
Impôts sur les résultats ⁽¹⁾	3.8	345 109	426 259
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		398 099	631 363
Intérêts minoritaires		-6 191	3 971
Résultat net Part du groupe		404 290	627 392
Résultat par action		37,15	57,66
Résultat dilué par action		37,15	57,66
Résultat de base par action des activités poursuivies		37,15	57,66
Résultat de base par action des activités abandonnées		-	-

⁽¹⁾ Comprend la contribution sociale de solidarité calculée sur la base du résultat 2021.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts	743 209	1 057 622
Résultat net des activités abandonnées	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	190 273	178 153
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-30 763	-422 256
+/- Dotations nettes aux provisions	33 611	-121 318
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-15 419	-3 866
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	9 316	-23 675
+/- Autres mouvements	-30 071	6 077
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	156 946	-386 887
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 005 037	3 293 490
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-99 346	-15 843
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	961 245	-1 839 499
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	268 165	-69 842
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-
- Impôts versés	-316 454	-365 824
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 191 427	1 002 481
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-291 272	1 673 217
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-379 093	-365 742
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-379 093	-365 742
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-294 013	-56 588
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 000 000	-1 200 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	705 987	-1 256 588
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	5 114	2 507
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	40 735	53 394

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 218 375	3 164 981
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 925 068	2 559 758
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 293 307	605 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 259 110	3 218 375
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 868 563	1 925 068
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 390 546	1 293 307
Variation de la trésorerie nette	40 735	53 394

RÉSULTAT NET, GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	398 099	631 363
Éléments recyclables en résultat net :	-48 885	3 047
Écarts de conversion	5 114	2 507
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-85 997	856
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	-31 997	317
Éléments non recyclables en résultat net :	274	4 324
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	222	6 863
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	-52	2 539
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-48 611	7 370
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	349 488	638 733
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	355 678	634 763
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-6 191	3 971

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 088 121	2 777 134	-	1 739 527	60 508	-	5 665 290	56 028	5 721 318
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-49 510	-	-	-49 510	-1 546	-51 055
Autres	-	-5 533	-	-	-	-	-5 533	-	-5 533
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	627 392	-	-	627 392	3 971	631 363
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-540	-	-540	-	-540
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	4 324	-	4 324	-	4 324
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	2 507	-	-	2 507	-	2 507
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	2 507	3 784	-	6 291	-	6 291
Autres	-	-	-	1 604	-	-	1 604	-	1 604
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 088 121	2 771 601	-	2 321 521	64 292	-	6 245 536	58 453	6 303 988
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-281 823	-	-	-281 823	-1 686	-283 510
Autres	-	-5 452	-	-5 051	-	-	-10 503	-	-10 503
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	404 290	-	-	404 290	-6 191	398 099
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-54 000	-	-54 000	-	-54 000
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	274	-	274	-	274
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	5 114	-	-	5 114	-	5 114
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	5 114	-53 726	-	-48 611	-	-48 611
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 088 121	2 766 149	-	2 444 050	10 567	-	6 308 887	50 576	6 359 463

NOTES ET ANNEXES IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges

y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en dirhams en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en dirhams, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe CDM. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2022.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2022

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc International		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

LA GOUVERNANCE

Depuis le 24 septembre 1999, Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire dirige et gère la Banque sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les limites du cadre fixé par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi 17-95 »), la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (la « Loi Bancaire ») et les statuts de la Banque. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions de direction et de contrôle.

1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire et s'appuie sur des Comités spécialisés détaillés ci-après.

Le Conseil de Surveillance s'exprime collégalement à l'extérieur de la Banque par des communiqués de presse destinés à l'information du marché.

1.1. Dispositions générales

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés du Conseil de Surveillance. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une mise à jour en 2021.

1.2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres.

Prénom et nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours	Membre d'un Comité
Mohamed Hassan BENSALAH ⁽⁵⁾	Président du Conseil	12/2022	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-
Karim CHIOUAR ⁽⁵⁾	Membre du Conseil	12/2022	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et R
Zouhair CHORFI ⁽⁵⁾	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C et R
Mohammed Ali KADIRI ^(1,4,5)	Membre indépendant du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et C
Habiba LAKLALECH ^(1,3)	Membre indépendant du Conseil	03/2019	06/2022	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	R
Michel LE MASSON	Membre du Conseil	06/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A
AtlantaSanad S.A. représentée par Madame Fatima Zahra BENSALAH ^(2,5)	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C
Holmarcom Finance Company S.A. représentée par Madame Lamiae KENDILI ⁽⁵⁾	Membre du Conseil	12/2022	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A
Crédit Agricole S.A. représenté par Madame Meriem ECH-CHERFI	Membre du Conseil	12/2005	06/2022	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	R

(A) Comité d'Audit.

(R) Comité des Risques.

(C) Comité de Nomination et de Rémunération.

(1) Membre indépendant.

(2) Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

(3) Président du Comité des Risques.

(4) Président du Comité d'Audit.

(5) Cooptation par le Conseil de Surveillance soumise à la ratification de la prochaine Assemblée.

1.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

a) Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire dont il fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

b) Rôles et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, d'une part, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles

instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

Ainsi, le Conseil de Surveillance :

- définit les orientations stratégiques de la Banque et de ses filiales ainsi que le degré d'aversion aux risques tenant compte de l'intégration des facteurs environnementaux et climatiques de son activité ; il veille à leur mise en œuvre par le Directoire. À cet effet, le Conseil de Surveillance approuve le dispositif ICAAP et le dispositif ILAAP appréhendés comme des outils de pilotage des axes stratégiques de la Banque, l'appétence aux risques, la stratégie globale des risques en ce inclus les risques climatiques, les politiques risques et le budget annuel ;
- veille à la mise en place d'un dispositif de pilotage, intégré et harmonisé au sein du groupe Crédit du Maroc, assurant une surveillance des activités et des risques des filiales ;
- donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées et à toute opération relative à la prise ou la cession de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ou l'acquisition ou la cession de tout bien immeuble, dépassant un plafond qu'il fixe au Directoire ;
- nomme le Président du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, le Vice-Président du Conseil de Surveillance ainsi que les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Conformément aux dispositions statutaires de la Banque, il peut également les révoquer. Il désigne le Président du Directoire et éventuellement le ou les Directeur(s) général(ux) ;
- veille à la mise en place d'une procédure formalisée

précisant les critères d'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance et à sa mise à jour régulière ;

- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance et s'assure que des mesures correctives pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises et mises en œuvre de manière effective ;
- exerce une surveillance efficace de la gestion par le Directoire des activités de la Banque en s'appuyant sur les travaux des fonctions d'audit interne, de conformité, de contrôle permanent et de gestion et contrôle des risques ;
- s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne et notamment procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés trimestriels, semestriels et annuels arrêtés par le Directoire ;
- présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice ;
- approuve et examine régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil de Surveillance approuve les limites globales de risque et met en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement ;
- est informé régulièrement des dispositifs de maîtrise des risques visant au respect des dispositions légales et réglementaires en ce compris les risques de non-conformité, des règles déontologiques ainsi que des pratiques de sécurité ;
- approuve le plan de continuité de l'activité établi par le Directoire ainsi que les éléments nécessaires audit plan communiqués aux entités opérationnelles et administratives et à la fonction de gestion et contrôle des risques ;
- est informé, en lien avec le Président du Directoire, de la nomination ou de la révocation du Responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques ;
- se réunit et échange périodiquement avec le Responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques, et ce, en l'absence du Directoire ;
- prend connaissance des travaux réalisés par le Responsable de l'Audit Interne de la Banque ;
- entend, au moins une fois par an, et en l'absence des membres du Directoire, le Responsable de la gestion et contrôle des risques et le Responsable de l'Audit Interne ;
- approuve la plan de redressement de crise interne élaboré par le Directoire ;
- s'assure de l'existence et de la mise en œuvre d'un code de conduite visant à détecter, gérer et atténuer les conflits d'intérêts avérés et potentiels et à prévenir et détecter les faits de corruption et de trafic d'influence ;
- autorise préalablement toute convention visée par les articles 95 et suivants de la Loi 17-95 ;
- veille à la mise en place d'un système efficace de communication au sein de la Banque sur la stratégie en matière de risques et de niveau d'exposition ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- s'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale ;
- veille à l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance d'une politique de rémunération visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les principaux dirigeants et les catégories de personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ;

- revoit régulièrement les résultats du système de rémunération appliqué.

1.4. Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire 103-12, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques et au sein du Comité d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à la date du présent Rapport du Conseil, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

1.4.1. Comité des risques

Composition

Le Comité des Risques est composé de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Fonctionnement

Le Comité des Risques se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.4.2. Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, à l'occasion de chaque arrêté des comptes trimestriels, et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.4.3. Comité de Nomination et de Rémunération

Composition

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois membres au moins, dont au moins le tiers répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit sur convocation de son Président. Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par an.

2. Le Directoire

2.1. Dispositions générales

Le Conseil de Surveillance désigne le Président du Directoire, ainsi que sur proposition de ce dernier, les autres membres du Directoire pour une durée de quatre années. Les nominations sont soumises, en application de la Loi Bancaire, à Bank Al-Maghrib pour approbation.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.

2.2. Composition du Directoire

Le Directoire est composé, depuis le 6 décembre 2022, des trois membres suivants :

Nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours
Ali BENKIRANE	Président du Directoire	Conseil de Surveillance du 06/12/2022	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
Karim DIOURI	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	Conseil de Surveillance du 27/03/2020	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
Luc BEISO	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	Conseil de Surveillance du 29/04/2022 (avec effet au 01/09/2022)	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

2.3. Fonctionnement du Directoire

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

a) Rôles et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

b) Rôles et pouvoirs du Directoire en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

2.4. Comité de Direction générale, Comités spécifiques et cercles managériaux

2.4.1. Comité de Direction générale

Le Directoire a mis en place le Comité de Direction générale composé, au 31 décembre 2022, des membres suivants :

Prénom et nom	Fonction	Date de nomination
Ali BENKIRANE	Président du Directoire	décembre 2022
Luc BEISO	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	septembre 2022
Karim DIOURI	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	2020
	Directeur général adjoint Finances Groupe	2017 à mars 2020
	Directeur général adjoint Marketing, Marchés et Digital	2015 à juillet 2017
Wafae BENNANI	Directeur général adjoint en charge de l'Immobilier	2020
	Directeur général adjoint Technologies et Services Clients	2011 à 2020
Abderrahman BENHAYOUN	Directeur général adjoint Réseau	décembre 2022
	Directeur général adjoint Marchés & Expérience Client	2020
Ali CHORFI	Directeur général adjoint Corporate	2020
Adil LAHYANE	Directeur général adjoint Transformation	2022
Moncef EL HARIM	Directeur général adjoint Ressources Humaines	2020
	Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier Groupe	2014-2020
Ikram ERRYAHY	Directeur général adjoint Finance Groupe	2022
Siham NOUR	Directeur général adjoint Services Clients & Assurances	2020
Si Mohamed SRAIDI	Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe	2019
Mohamed Slitine EL IDRISSE	Inspecteur général	2022

Ses membres, chacun dans son domaine de compétence, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque. Le Comité de Direction générale se réunit de manière hebdomadaire.

2.4.2. Comités spécifiques

Le Directoire a mis en place divers comités internes dédiés à la gestion des affaires courantes. Ces comités ont pour fonction principale le suivi, tout au long de l'année, du bon déroulement des activités de différentes entités, des sujets spécifiques ou d'actualités, dans le respect de normes générales de sécurité, des règles déontologiques établies et des principes prudentiels définis en vue de la limitation des risques opérationnels ou de gestion. Ces Comités internes sont classés en trois catégories :

- les « Comités Réglementaires » ;
- les « Comités Métiers » ;
- les Comités Arreda.

1. Comités Réglementaires

1.1. Comité Satisfaction Clients

Le Comité Satisfaction Clients a pour mission de partager les remontées des dysfonctionnements, proposer, pour décision, les solutions à mettre en place et suivre leur bonne prise en charge.

Il a également pour mission d'analyser la performance tournée « client » des principaux processus clés et proposer des actions d'amélioration avec des priorisations.

1.2. Comité Crédits

Le Comité des crédits présente, pour décision, les dossiers crédits non délégués pour les clientèles de la Banque et décide des propositions de financement entrant dans le champ de la délégation du Comité des crédits.

1.3. Comité de Déclassement

Le Comité de déclassement a pour mission de valider les propositions de déclassement, décider du passage au contentieux des dossiers de crédits en anomalie et valider les statuts de souffrance et les provisions à constituer.

1.4. Comité Anticipation et Suivi des risques (ASR) Grande Entreprise

Le Comité ASR Grande Entreprise a pour mission l'anticipation et le suivi des engagements sensibles ou sous surveillance de la Banque et décider des actions à mener pour un retour à la normale de la relation, un remboursement des créances ou un transfert au contentieux.

1.5. Comité Pilotage des risques

Le Comité Pilotage des risques a pour mission le suivi de la mise en œuvre des recommandations du domaine risques, la revue des projets risques et le suivi de leur avancement, le suivi des évolutions réglementaires risques et le suivi des résultats des contrôles et des analyses en matière de surveillance des risques.

1.6. Comité Recouvrement

Le Comité Recouvrement a pour mission de procéder au suivi global du portefeuille dans le temps et de décider d'orientations en matière de recouvrement pré-contentieux et/ou restructuration et/ou contentieux.

1.7. Comité Juridique

Le Comité Juridique passe en revue les dossiers sélectionnés en fonction des critères de montants et/ou de dossiers à risques et prend des décisions concernant le provisionnement desdits dossiers.

Il a également pour mission le suivi de l'état d'avancement du renforcement des dispositifs de prévention des fraudes et de lutte contre la corruption et traite les affaires de fraude externe.

1.8. Comité Contrôle Interne

Le Comité de Contrôle Interne assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des fonctions de contrôle (risques, contrôle permanent, conformité, contrôle périodique).

1.9. Comité Management de la Conformité

Le Comité de Management de la Conformité a pour mission le suivi de la mise en œuvre du programme de mise en conformité, l'état d'avancement des dispositifs de la Sécurité Financière LAB/FT et les sanctions internationales, la protection de la clientèle, la conformité financière, ainsi que la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption. Il valide également les cartographies des risques et les plans de contrôles et assure le suivi des évolutions réglementaires et la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires.

1.10. Comité ALM

Le Comité ALM organise et supervise la fonction actif-passif de la Banque et a pour mission la gestion

et la supervision du risque de taux d'intérêt global et du risque de liquidité, la gestion du risque de change structurel et opérationnel et les orientations de la politique globale de gestion financière : orientations commerciales, la croissance du bilan, etc.

1.11. Comité Sécurité de l'information

Le Comité Sécurité de l'Information présente les résultats et le suivi des plans d'actions relatifs aux audits réglementaires, il a pour mission la validation des politiques et de la stratégie sécurité du système d'information de la Banque ainsi que les changements éventuels de l'organisation mise en place dans le domaine de la sécurité de l'information. Il a pour mission également le pilotage des plans d'actions de la banque dans le domaine de la sécurité de l'information.

1.12. Comité RH Restreint

Le Comité RH Restreint a pour mission le traitement des affaires de fraude interne ou mixte impliquant un collaborateur de la Banque et le traitement des manquements caractérisés au règlement intérieur de la Banque et aux règles éthiques édictées dans la charte et le code éthiques de la Banque.

2. Comités Métiers

2.1. Comité Développement

Le Comité Développement est un comité de priorisation et de présentation des projets en lien avec les orientations stratégiques, de la mise en marché des initiatives et de la tarification des produits et services.

2.2. Comité Stratégie Corporate

Le Comité Stratégie Corporate a pour mission d'élaborer la stratégie Corporate de la Banque en matière de conquête et de développement et de décliner la stratégie en plans d'actions qui feront l'objet d'un suivi à chaque Comité. Il a également pour mission d'engager une démarche prospective d'optimisation des activités à déployer avec les grandes entreprises du territoire.

2.3. Comité flux

Le Comité Flux recense, analyse et mesure les flux des différents canaux de captation, établit des diagnostics et fait des propositions pour optimiser l'utilisation de ces canaux.

2.4. Comité Systèmes d'information

Le Comité Systèmes d'information a pour mission de présenter les principales réalisations de la période écoulée, l'avancement des portefeuilles projets et le suivi de la production informatique et de passer en revue les projets stratégiques et les arbitrages éventuels pour les travaux des périodes à venir.

2.5. Comité Immobilier

Le Comité Immobilier prend toutes les décisions relatives aux projets immobiliers de la Banque. Il a également pour mission le traitement des sujets relatifs à l'organisation, la gouvernance, les politiques de sécurité de l'information et les plans d'actions de la Banque dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

2.6. Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission la validation du portefeuille des actions éligibles à RSE et FRéD et le suivi des évaluations des différents plans d'actions inscrits dans la démarche RSE et FRéD et des actions menées par la Fondation Crédit du Maroc.

2.7. Comité Gouvernance de la donnée

Le Comité Gouvernance de la donnée a pour mission de porter la stratégie Data dans la Banque, valider la stratégie, le budget, les politiques et procédures de la gouvernance Data.

2.8. Comité Ressources humaines

Le Comité Ressources Humaines examine les mouvements et nominations des cadres supérieurs, les politiques des Ressources Humaines de la Banque et identifie les collaborateurs à fort potentiel (plan d'accompagnement, formation, mobilité).

2.9. Comité de suivi des sujets Filiales / Crédit du Maroc

Le Comité de suivi des sujets Filiales / Crédit du Maroc a pour mission d'assurer le bon fonctionnement et la bonne application des conventions d'assistance technique entre la Banque et chacune des filiales, assurer le suivi par les entités de la Banque de supervision des sujets des filiales relevant de leurs domaines d'activité, identifier les éventuelles pistes d'amélioration et de sécurisation des filiales.

3. Comités Arreda

3.1. Comité des financements participatifs

Le Comité des financements participatifs a pour mission de présenter, pour décision, les dossiers de financements participatifs pour la clientèle de la fenêtre participative de la Banque.

3.2. Comité de gestion des dépôts d'investissement
Le Comité de gestion des dépôts d'investissement a pour mission de décider des (i) taux de partage des profits à appliquer aux différentes catégories de dépôts d'investissement sur la base des simulations opérées par le système informatique pour les périodes futures et (ii) fourchettes de provisions (PER et IRR) à constituer ou des reprises à effectuer par la Banque dans le cadre de la gestion des dépôts d'investissement pour les périodes futures.

2.4.3. Cercles managériaux

Dans le cadre de l'amélioration du rôle et l'implication plus forte du management dans l'accroissement quotidien des performances du Crédit du Maroc, le Directoire a instauré, en 2016, les cercles managériaux.

Ces cercles managériaux ont pour but commun :

- de décliner la stratégie par les différents niveaux de la ligne managériale ;
- de créer un esprit de corps entre managers ;
- de s'informer de la stratégie, sa déclinaison et des grands projets ainsi que des résultats commerciaux et financiers de la Banque ;
- de développer les compétences professionnelles et le savoir-faire par l'échange d'expériences ;
- de relayer les différentes décisions du Directoire, du Comité de Direction générale et/ou les sujets d'actualité ;
- d'améliorer la communication et les relations entre les services et hiérarchies ;
- de faire remonter toutes informations susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement de la Banque ;
- de s'assurer que les décisions actées sont valablement appliquées et exécutées ;
- d'accroître l'adhésion des collaborateurs de la Banque et leur degré d'engagement.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures de second niveau, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,
 - **Risques financiers** :
 1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux,
 2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,
 3. **Risque de contrepartie sur opérations de marché** : risque de crédit lié aux opérations de marché.
 - **Risque opérationnel** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.
- Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents (DCP).

L'Audit et l'Inspection

La Direction de l'Audit et de l'Inspection assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc. Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Étude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes réglementaires.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis », il est pris en charge par la Direction du Recouvrement qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Le système de notation du Crédit du Maroc est backtesté annuellement.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

- Le Front Office

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la DGA Corporate du pôle Développement.

- Le Middle Office

Le Middle Office assure les contrôles et le respect des limites fixées par les Risques.

- Le Back-Office

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

Pôle RMF (Risques de Marché et Financier)

En matière de suivi et de contrôle des activités de la Salle des Marchés, RMF a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...);
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le middle office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle des Risques de Marché et Financier a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil Global View Risk alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, GVR calcule aussi de manière automatisée des stress historiques (crises de 1994, de 1997, subprimes, Covid-19, etc...) selon des chocs observés qui sont paramétrés dans l'outil, ainsi que des stress hypothétiques (resserrement liquidité, tensions internationales, etc...).

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans un autre outil et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Des travaux de remplacement de GVR et de CADRE par un outil disposant des mêmes fonctionnalités sont en cours afin d'autonomiser le CDM avant la fin du premier semestre 2023.

Ségrégation des Banking et Trading books

Afin d'assurer d'une gestion saine et prudente de sa Trésorerie ainsi que de la couverture de ses risques propres, le Crédit du Maroc a mis en place une réorganisation de ses portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- la maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;
- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La composante organisationnelle

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la Direction Gestion Financière qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

La mesure du RTIG fait appel à une approche statique, basée sur plusieurs modèles afin de transformer les données mensuelles en indicateurs de risque quantifiables sur toute la durée de vie future du bilan.

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours et taux de cession interne associés) dans une devise donnée.

Le Risque de Taux d'Intérêt Global est la résultante de différentes composantes de risque qui sont notamment représentées par des gaps :

- Un risque directionnel sur opérations à taux fixe : Le gap « Taux fixe »
- Un risque optionnel sur les options explicites (caps, floors ...) si la banque a développé des modèles d'options, et implicites s'agissant notamment des remboursements anticipés sur les crédits
- Un risque de base sur les opérations à taux révisable et variable induit par des dé-corrélations entre les index : Les gaps d'Index

Bank Al-Maghrib a publié en mars 2021 une nouvelle circulaire qui encadre la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire et fixe de nouvelles exigences en matière de fonds propres économiques. Cette circulaire est entrée en vigueur en juin 2021.

Les principaux changements introduits par cette nouvelle réglementation qui impacte considérablement l'appréciation du risque de taux du Banking Book :

- Les postes non sensibles aux taux d'intérêts notamment les Fonds Propres de Base, les titres de transactions, les titres de négociation ainsi que leurs ressources de marché ne sont pas pris en compte dans l'exposition au risque de taux.
- Les flux de Trésorerie prévisionnels sont ventilés sur 20 tranches de maturités
- La limite réglementaire sur les Fonds Propres est revue à la baisse passant de 20% des fonds propres globales à 15% des fonds propres de catégorie 1 (CET1). À noter que le régulateur a prévu une période transitoire pour le respect du minimum réglementaire sur le ΔEVe : 20% des FP globales au 31-12-21, 20% des FP CET1 au 31-01-22, 15% des FP CET1 au 01-01-23
- L'identification du risque de base en précisant pour les instruments à taux variables, la date de révision, la référence considérée pour l'indexation et les taux appliqués.
- Le calcul de la durée de vie moyenne des flux du bilan et du hors bilan actualisés, conformément à une formule de durée spécifique
- L'application de 6 scénarii de chocs de taux d'intérêt sur trois devises : MAD / EUR / USD.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées.

Le risque de liquidité

Il est défini comme étant le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Il peut prendre deux formes :

- **Risque d'illiquidité** : se traduisant par l'incapacité de la banque à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts ;
- **Risque de transformation** : où le terme des emplois est en général supérieur au terme des ressources, transformation inhérente à l'activité bancaire.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le Comité ALM a pour fonction de :

- Approuver la stratégie globale en matière de gestion du risque de liquidité
- Gérer la trésorerie MLT de la banque
- Mettre en place une approche pour mesurer et suivre du risque de liquidité
- Etablir un système de limites appropriées encadrant les principaux indicateurs utilisés
- Veiller à ce que des simulations de scénarios de stress soient effectuées en vue d'évaluer la capacité de la banque à faire face à des situations de crise de liquidité
- Décider du plan d'urgence destiné à être mis en œuvre en cas de tensions ou de crises de liquidité
- Prévoir les instruments et les stratégies de couverture du risque de liquidité
- Définir le système de reporting dans les situations normales ou de crise de liquidité
- Veiller au respect des coefficients réglementaires, dont le Liquidity Coverage Ratio (LCR).

En plus du Comité ALM trimestriel, un Comité Trésorerie mensuel a été instauré en janvier 2016 avec pour objectif, entre autres, de piloter de façon opérationnelle la trésorerie court terme de la banque.

Conventions d'écoulement

Les modèles ALM au sein de la banque suivent une logique de « Run Off » à partir d'un bilan constaté à la date de calcul. Cette approche permet d'avoir une vision sur l'écoulement du bilan dans le temps et d'avoir une mesure précise de la marge sous une hypothèse de cessation d'activité dénuée de toute prise en compte d'une production commerciale ou activité financière future.

Les règles d'écoulement se fondent sur une approche segmentée des encours. Par cette segmentation, elles s'appuient sur la définition de populations homogènes en termes de « comportement » (au sens statistique).

Ces modèles sont le socle commun à la mesure des risques de taux et de liquidité et au pilotage de la marge. Ils servent :

- d'une part pour le calcul du RTIG et donc influencent les prises de décisions en matière de couverture.
- d'autre part pour le calcul des taux de cession internes entre le pool commercial et le pool ALM. A ce titre, ils déterminent les marges analytiques des crédits et de la collecte.

Les modèles ALM, calibrés et revus annuellement, doivent minimiser le risque de sur-couverture ; dans ce sens l'étude statistique a pour principaux objectifs :

- Éliminer le risque de concentration : Si une faible fraction de clients détient une forte proportion de l'encours, l'encours global est susceptible de chuter brutalement de façon imprédictible. La règle de prudence demande donc à ce que cette fraction d'encours soit retirée (part volatile).
- Tenir compte des cycles / saisonnalités : Si l'historique d'encours présente des saisonnalités, la variable « solde des comptes » sera remplacée par « moyenne glissante des soldes des comptes », cette moyenne étant calculée sur une période suffisamment longue pour s'affranchir des effets de cycle.
- Conserver la pertinence sur la durée afin de garder une logique commerciale d'écoulement.

Risque de change (Banking Book)

Le risque de change du Banking book est suivi et géré par le Comité ALM qui prend connaissance des expositions et de leur évolution à travers les reportings trimestriels mis en place.

La fonction ALM suit l'ensemble des positions de change de la banque, à l'exception des positions gérées dans le cadre des activités de trading, et ce dans le cadre des normes internationales relatives à la mesure et l'encadrement du risque de change.

Dans le cadre du risque de change, le Comité ALM a comme principaux objectifs :

- Analyser le risque
- Valider la proposition de limites et leur compatibilité avec les limites globales et réglementaires
- Vérifier le respect de ces limites
- Valider les propositions de gestion

Les Positions de Change Opérationnelles (PCO) peuvent se mesurer en méthode « flux » ou « stock ». Pour le Crédit du Maroc, cette position se compose des positions de change virement bilan et hors bilan de la clientèle, ainsi que l'encaisse en billets de banque.

Les positions de change structurelles (PCS) résultent principalement des prises de participations dans des établissements en devises étrangères. A noter, toutefois, l'exception des participations en devise comptabilisées à la JVR (juste valeur par résultat) qui sont à prendre en compte dans la position de change opérationnelle et non structurelle dans la mesure où la position de change induite est réévaluée par contrepartie du compte de résultat. Pour le Crédit Du Maroc, cette position se compose de la position en USD sur les titres de participation de la filiale « CDM International » qui fait l'objet d'un encadrement par une limite globale en montant.

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré dans ATLAS, outil opérationnel depuis 2008.

Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

Perspectives

Le Crédit du Maroc compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...) ;
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...
- Renforcer la capacité d'anticipation des risques.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation sont engagés selon un planning établi par une équipe projet et validé par le Comité de pilotage des risques, présidé par le Président du Directoire.

Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline du marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs du marché d'apprécier les éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Crédit du Maroc à son profil de risque.

Composition des Fonds Propres

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2022, les ratios du Groupe se présentant comme suit :

Évolution Ratio de solvabilité

(en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres de catégorie 1	5 540 206	5 550 085
Total fonds propres	6 648 040	6 782 220
Risques pondérés	45 936 796	43 851 582
Ratio sur fonds propres de base (T1)	12,06%	12,66%
Ratio de solvabilité	14,47%	15,47%

Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Crédit du Maroc

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

Détail et variation des RWA

(en milliers de dirhams)

	déc-21		déc-22		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	38 672 239	3 093 779	41 091 647	3 287 332	2 419 407	193 553
Dont Souverain	16 964	1 357	6 820	546	-10 144	-811
Dont Établissements	3 028 933	242 315	2 914 980	233 198	-113 953	-9 116
Dont Entreprises	22 417 798	1 793 424	25 218 503	2 017 480	2 800 705	224 056
Dont Clientèle de détail	9 551 431	764 114	9 627 905	770 232	76 474	6 118
Risque de Marché	529 029	42 322	115 891	9 271	-413 138	-33 051
Risque Opérationnel	4 650 313	372 025	4 729 259	378 341	78 945	6 316
Total	43 851 582	3 508 127	45 936 796	3 674 944	8 085 214	166 817

1. Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus par la réglementation. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les suretés et pondérée par le taux de pondération.

Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit.

2. Risque de marché

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette, sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité.

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en Fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Détail Risque de marché

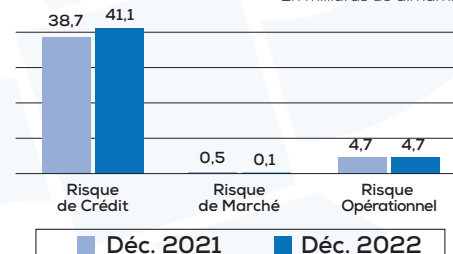
(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	31/12/2021	31/12/2022
Risque de taux	39 298	6 790
Risque spécifique de taux	1 522	-
Risque général de taux	37 776	6 790
Risque de change	3 024	2 482
Total	42 322	9 271

Risque couvert	Pilier 1	
	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit	x	Méthode standard
Risque de marché	x	Méthode standard
Risque opérationnel	x	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du Crédit du Maroc

En milliards de dirhams



3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide des PNB annuels des trois derniers exercices en utilisant la méthode des indicateurs de base.

L'exigence en fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des trois derniers exercices.

ICAAP (Internal Capital Adequacy Process)

Le processus d'évaluation et d'adéquation du capital interne est un processus qui vise, d'une part à assurer en permanence un équilibre entre les fonds propres de la banque et l'ensemble des risques encourus, et anticiper tout déséquilibre pouvant nuire à sa viabilité financière et la continuité de son activité et d'autre part, à mettre en œuvre les solutions de rétablissement appropriées.

C'est un processus qui apporte une contribution substantielle à l'évaluation :

- Du modèle d'activité de la banque
- De la gouvernance interne et la gestion globale des risques
- Des risques majeurs – appétence aux risques
- Des exigences en capital réglementaire et interne
- Du pilotage des fonds propres prudentiels (pilier 1 et 2)

La démarche ICAAP est un processus en enrichissement continu, qui évolue à la demande des dirigeants, pour prendre en compte les évolutions réglementaires (Directive 3/W/2021 et exigences croissantes de BAM) et intégrer les meilleures pratiques internationales.

Le cadre général d'appétence aux risques présente l'ICAAP comme l'un de ses dispositifs opérationnels clés.

Pour l'exercice ICAAP 2021, ce cadre a été respecté et enrichi. Ainsi, le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé des évolutions significatives de l'ICAAP, les comptes rendus du Comité des risques lui ont été régulièrement faits. Les dernières évolutions de l'ICAAP ont été inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Directoire.

L'appropriation du dispositif s'est enfin renforcée via :

- Une formation ICAAP dispensée aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance en 2021 ;
- Une prise en charge renforcée par la Direction Financière, qui assure la centralisation du dispositif ICAAP, et qui a réalisé, sur l'exercice écoulé, d'importants travaux d'amélioration et de renforcement du dispositif (Cf. Evolutions majeures intégrées dans le dispositif ICAAP 2021) ;
- Un appui technique d'un cabinet externe dans une perspective d'amélioration continue du dispositif ICAAP et afin d'intégrer les meilleures pratiques internationales.
- Les éléments clés de l'ICAAP sont intégrés aux états de reporting adressés aux instances dirigeantes, ainsi qu'au Conseil Surveillance, et enrichis d'une dimension prospective régulièrement actualisée.

COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-11 675	49 936
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-52 248	8 668
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-468	16 118
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-48 433	-9 330
Engagements par signature	-3 347	1 880
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	40 573	41 268
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 760	58 066
Engagements par signature	37 813	-16 799
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	133 802	398 979
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	82 176	426 455
Engagements par signature	51 626	-27 476
Autres actifs	-44 640	-48 053
Risques et charges	-86 556	150 112
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-9 068	550 973
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-327 519	-626 824
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	26 743	12 359
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
Coût du risque de crédit	-309 944	-63 508

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Sur opérations internes	-	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	61 574	-	61 574	59 622	-	59 622
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	8 039	3 945	4 094	4 678	4 363	315
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	351 394	44 924	306 470	335 615	33 289	302 326
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	33 508	2 418	31 090	33 463	2 452	31 010
Produits nets des commissions	454 515	51 287	403 228	433 377	40 104	393 273

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-15 419	-3 866
Plus values de cession	24 101	856
Moins value de cession	-39 521	-4 722
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-15 419	-3 866

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (2.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes reçus	2 377	5 165
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	15 293	33 608
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-2 077	4 461
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	248 348	166 190
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	263 941	209 424

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (2.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-121	-352
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-121	-352

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 244 004	2 153 349
Opérations avec les établissements de crédit	80 031	81 964
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	2 081 544	1 988 686
Opérations de location-financement	82 429	82 699
Titres de dettes	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	79 652	76 681
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	79 652	76 681
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	12 688	13 205
Produits d'intérêts	2 336 344	2 243 235
Sur les passifs financiers au coût amorti	258 761	201 119
Opérations avec les établissements de crédit	87 353	24 072
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	171 408	177 046
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	81 191	87 016
Charges d'intérêts	339 952	288 134

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	578 677	350 484
Emprunts de trésorerie au jour le jour	-	74
Emprunts de trésorerie à terme	1 941 637	2 454 343
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension à terme	-	-
Emprunts financiers	258 179	241 090
Autres	102 292	46 338
Valeur au bilan	2 880 785	3 092 330

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	34 101 751	33 136 138
Comptes à terme	2 990 233	1 752 688
Comptes d'épargne	9 920 701	9 896 340
Autres comptes créditeurs	1 568 847	1 453 971
Valeur au bilan	48 581 532	46 239 136

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (3.1)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	-	-
Certificats de dépôt	1 612 405	602 500
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	1 612 405	602 500

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 231 232	3 334 880
Prêts et créances sur la clientèle	48 496 655	46 079 164
Titres de dettes	8 453	13 884
Valeur au bilan	53 736 341	49 427 928

TITRES AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 453	13 884
Total	8 453	13 884
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	8 453	13 884

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit	-	-
Comptes et prêts	2 420 077	2 348 069
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ⁽¹⁾	1 913 277	2 348 069
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ⁽¹⁾	506 800	-
Valeurs reçues en pension	2 494 027	716 849
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	321 557	275 738
Valeur brute	5 235 662	3 340 656
Dépréciations	-4 430	-5 775
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 231 232	3 334 880
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Comptes ordinaires	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-	-
Valeur au bilan	5 231 232	3 334 880

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI (3.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle	-	-
Créances commerciales	11 634 607	10 521 010
Autres concours à la clientèle	34 171 557	32 648 404
Valeurs reçues en pension	1 239 146	2 513 396
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 413 320	2 342 532
Valeur brute	50 458 630	48 025 342
Dépréciations	-3 371 636	-3 411 024
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	47 086 994	44 614 317
Opérations de location-financement	-	-
Location-financement immobilier	435 279	740 257
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	1 124 540	899 429
Valeur brute	1 559 818	1 639 687
Dépréciations	-150 156	-174 840
Valeur nette des opérations de location-financement	1 409 662	1 464 846
Valeur au bilan	48 496 655	46 079 164

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9 (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2022	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 953 407	-	-	5 135	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	2 953 407	-	-	5 135	-	-
Actifs financiers au coût amorti	49 805 487	3 358 740	4 098 335	177 509	355 449	2 993 265
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	5 010 628	225 034	-	4 319	110	-
Prêts et créances sur la clientèle	44 786 406	3 133 707	4 098 335	173 189	355 338	2 993 265
Titres de dettes	8 453	-	-	-	-	-
Actifs financiers	52 758 895	3 358 740	4 098 335	182 643	355 449	2 993 265
Engagements Hors bilan	4 355 648	202 007	186 680	15 003	32 269	182 764

31/12/2021	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 936 983	-	-	4 667	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	2 936 983	-	-	4 667	-	-
Actifs financiers au coût amorti	45 247 683	3 754 770	4 017 116	130 333	358 073	3 103 234
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	3 115 622	225 034	-	1 088	4 688	-
Prêts et créances sur la clientèle	42 118 177	3 529 736	4 017 116	129 245	353 385	3 103 234
Titres de dettes	13 884	-	-	-	-	-
Actifs financiers	48 184 666	3 754 770	4 017 116	134 999	358 073	3 103 234
Engagements Hors bilan	3 848 757	257 322	218 662	11 656	70 082	193 240

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (3.3)

(En milliers de DH)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 948 273	-22 533	-	2 932 317	63 464	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-
Total	2 948 273	-22 533	-	2 932 317	63 464	-

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2022	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 513 447	-22 073	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	434 826	-460	-
Total des titres de dettes	2 948 273	-22 533	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 948 273	-22 533	-
Impôts	-	8 506	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	-14 027	-

31/12/2021	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 112 381	63 429	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	819 936	35	-
Total des titres de dettes	2 932 317	63 464	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 932 317	63 464	-
Impôts	-	-23 482	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	39 982	-

COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS (3.4)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	5 686	5 410
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	163	163
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	27 267	29 996
Autres débiteurs et actifs divers	333 253	303 921
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	366 369	339 490
Dépôts de garantie reçus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement	-	-
charges à payer et produits constatés d'avance	319 144	222 590
Autres créditeurs et passifs divers	1 176 440	921 820
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1 495 584	1 144 410

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Actions et autres titres à revenu variable	165 188	342 202
Titres de participation non consolidés	34 209	35 811
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	199 397	378 013

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Instruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	1 332 037	2 233 378
Effets publics et valeurs assimilées	1 332 037	1 924 555
Obligations et autres titres à revenu fixe OPCVM	-	308 824
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	35 192	6 163
Valeur au bilan	1 367 229	2 239 542

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.5)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 367 229	2 239 542
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	199 397	378 013
Instruments de capitaux propres	199 397	378 013
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	1 566 626	2 617 555
Dont Titres prêtés	-	-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur comptable totale (de toutes les immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	1 082 839	2 536 781	858 676	2 495 086
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	481 936	1 059 092	394 355	1 085 055
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2021	127 057	96 045	274 978	-	68 938	567 018
Dotations	42 426	1 387	44 497	-	78 023	166 332
Montants utilisés	22 883	-	-	-	10 059	32 943
Montants non utilisés repris au cours de la période	649	257	89 439	-	9 434	99 779
Autres mouvements	-	-222	-	-	-	-222
Solde de clôture au 31.12.2022	145 951	96 952	230 036	-	127 468	600 407

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	147 498	75 448
Impôts différés	151 513	154 189
Actifs d'impôts courants et différés	299 011	229 638
Impôts courants	57 980	124 421
Impôts différés	9 312	15 302
Passifs d'impôts courants et différés	67 292	139 723
Charge d'impôts courants	316 454	365 824
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	28 656	60 436
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	345 109	426 259

Le taux effectif d'impôt	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	398 099	631 363
Charges d'impôt sur les bénéfices	345 109	426 259
Taux d'impôt effectif moyen en %	46,44%	40,30%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'impôt en vigueur en %	37,75%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	8,69%	3,30%
Taux d'impôt effectif moyen	46,44%	40,30%

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR) (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2022
Immobilier				
Valeur brute	154 234	8 697	-17 042	145 889
Amortissements et dépréciations	-48 716	-18 402	-	-67 118
Total Immobilier	105 518	-9 705	-17 042	78 772
Mobilier				
Valeur brute	12 033	2 295	-	14 328
Amortissements et dépréciations	-4 453	-3 048	-	-7 501
Total Mobilier	7 580	-753	-	6 827
Total Droits d'utilisation	113 098	-10 458	-17 042	85 599

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION (PRENEUR) (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles	1 477 688	1 410 030
dont : Droits d'utilisation des contrats de location	85 599	113 098

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes de régularisation et autres passifs	1 495 584	1 144 410
dont : Dettes locatives	90 802	117 650

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et charges assimilées	-339 952	-288 134
dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives	-3 767	-4 301
Charges générales d'exploitation	-1 309 835	-1 156 797
dont : Charges relatives aux contrats de location court terme et de faible valeur	-19 207	-13 564
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-190 273	-178 153
dont : Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-21 449	-25 741

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 885	5 190
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	13 885	5 190

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (3.9)

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	13 885	5 190
Valeur au bilan	13 885	5 190

TRANSFERT PAR BUCKETS DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES CLIENTÈLE

(En milliers de DH)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de Valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2021	42 118 177	-129 245	3 529 736	-353 385	4 017 116	-3 103 234	49 665 028	-3 585 865	46 079 164
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-1 743 349	-31 060	1 314 500	-166 294	428 849	-671 207	-	-868 562	-
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-2 001 510	20 728	2 001 510	-185 210	-	-	-	-164 482	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	611 081	-55 651	-611 081	6 822	-	-	-	-48 829	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-379 434	3 988	-164 197	20 703	543 631	-676 772	-	-652 081	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	26 514	-125	88 268	-8 610	-114 782	5 565	-	-3 170	-
Total après transfert	40 374 828	-160 305	4 844 236	-519 680	4 445 965	-3 774 441	49 665 028	-4 454 426	45 210 602
Variation des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 411 578	-12 884	-1 710 529	164 341	-347 629	781 176	2 353 420	932 634	-
Nouvelles production : achat, octroi, organisation...	16 376 530	-47 317	577 065	-62 951	-	-	16 953 595	-110 267	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-12 238 545	29 280	-731 532	152 624	-676 772	502 970	-13 646 849	684 874	-
Passage à perte	-	-	-	-	-305 176	305 176	-305 176	305 176	-
Modification de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	273 593	5 152	-1 556 062	74 668	634 319	-26 970	-648 000	52 699	-
TOTAL	44 786 406	-173 189	3 133 707	-355 338	4 098 335	-2 993 265	52 018 448	-3 521 793	48 496 655
Variations de la Valeur comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	44 786 406	-173 189	3 133 707	-355 338	4 098 335	-2 993 265	52 018 448	-3 521 793	48 496 655
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	563 435	488 661	74 773	450 748
> 1 an ≤ 5 ans	1 004 573	895 129	109 444	803 658
> 5 ans	144 723	128 338	16 384	115 778
TOTAL	1 712 731	1 512 129	200 602	1 370 185

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	50 000	178 707	-	189 471	-	418 178
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	50 000	178 707	-	189 471	-	418 178
Passifs : dépôts et emprunts	477	1 851 187	-	5 801	-	1 857 466
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	1 672	-	-	-	1 672
Autres passifs	-	68 148	-	-	-	68 148
Total des passifs	477	1 921 007	-	5 801	-	1 927 285
Garanties émises par le groupe	-	806 325	-	-	-	806 325
Garanties reçues par le groupe	-	-	-	-	-	-
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	-	49 540	-	-	-	49 540
Charges d'intérêts	-	40 066	-	-	-	40 066
Honoraires et commissions	-	133	-	-	-	133
Autres charges	-	9 341	-	-	-	9 341
Total des produits dont :	126	72 659	-	367	-	72 839
Produits d'intérêts	126	-	-	367	-	180
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	989	-	-	-	989
Produits de dividendes	-	71 669	-	-	-	71 669

Les parties liées au Crédit du Maroc sont les filiales consolidées, la société mère Holmarcom ainsi que les entités contrôlées par le groupe Holmarcom. Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit du Maroc, les opérations conclues entre Crédit du Maroc et ses filiales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit du Maroc (notes 2.2 "Produits et charges d'intérêts", 2.3 "Produits et charges de commissions" et 3.2 "Actifs financiers au coût amorti" et 3.4 « Comptes de régularisation Autres Actifs et Passifs »).

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(En milliers de DH)

	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	1 867 309	-	-	-	-	1 867 309
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 374	1 099 694	135 864	96 479	818	1 367 229
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	100 368	707 984	1 216 015	904 073	19 833	2 948 273
Actifs financiers au coût amorti	9 954 656	5 864 270	6 124 083	18 228 685	13 564 647	53 736 341
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers par échéance	11 956 708	7 671 948	7 475 961	19 229 237	13 585 298	59 919 152
Banques centrales	-	-	-	-	93	93
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 885	-	-	-	-	13 885
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers au coût amorti	1 358 240	3 817 267	112 391	-	46 174 419	51 462 317
Dettes subordonnées	1 076	-	-	1 250 000	-	1 251 076
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers par échéance	1 373 202	3 817 267	112 391	1 250 000	46 174 511	52 727 371

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2022

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	7 133 429
Donnés :	7 133 429
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	341 976
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	6 718 455
Clientèle de détail	72 998
Reçus :	-
Garanties financières	6 697 441
Données :	3 741 545
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	1 887 557
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 829 029
Clientèle de détail	24 959
Reçus :	2 955 897
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 955 897
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	-
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	-
- Engagements de prêt donnés	-
- Garanties financières données	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Holmarcom S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

BANQUE MAROC ET BANQUE OFFSHORE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Décembre 2022	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	1 936 985	59 407	-	1 996 392
Marge sur commissions	404 129	-132	-769	403 228
Produit net bancaire	2 584 528	62 271	-78 119	2 568 680
Charges de fonctionnement	-1 294 599	-25 703	10 467	-1 309 835
Résultat d'exploitation	846 078	-19 798	-67 652	758 628
Résultat net	485 810	-18 572	-69 138	398 099
Résultat net part groupe	485 810	-12 381	-69 138	404 290

(En milliers de DH)

Bilan Décembre 2022	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	63 645 104	1 673 987	-2 456 570	62 862 521
dont	-	-	-	-
Éléments de l'Actif	-	-	-	59 720 475
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 865 143	-	-298 517	1 566 626
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 944 256	-	4 017	2 948 273
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	7 261 086	14	-2 029 868	5 231 232
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	46 877 382	1 619 274	-	48 496 655
Immobilisations corporelles	1 602 964	3 273	-128 549	1 477 688
Éléments du Passif	-	-	-	51 462 317
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3 350 750	1 381 196	-1 851 161	2 880 785
Dettes envers la clientèle	48 683 806	76 513	-178 788	48 581 532
Capitaux propres	6 626 380	155 564	-422 481	6 359 463

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
HOLMARCOM FINANCE COMPANY	5 538 538	50,90	50,90
ATLANTASANAD	1 392 744	12,80	12,80
WAFSA ASSURANCE	1 168 523	10,74	10,74
AUTRES	1 149 227	10,56	10,56
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS			
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	1 632 182	15,00	15,00
Total	10 881 214	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2022, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 27 DH.

	2022	2021	2020
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	27,00	25,90	4,55
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	37,15	57,66	17,49

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service

- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour prime de fin carrière	43 970	42 432
Provisions pour indemnité de départ volontaire	9 626	9 600
Provisions pour prime de fidélité	43 014	43 825
Total	96 610	95 857

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	2,7%	1,9%

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2022 se présente comme suit :

(En milliers de DH)

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	731	-276	455
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels/avantages post emploi	38 365	-13 781	24 584

OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES

(En milliers de DH)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EURO	1 850 290	1 850 289	1 231 179	1 231 180
USD	1 987 011	1 987 011	2 205 622	2 205 622
GBP	10 942	10 942	10 770	10 770
JPY	19 029	19 029	447	447
Autres devises	23 327	23 328	21 829	21 828
TOTAL	3 890 599	3 890 599	3 469 847	3 469 847

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(En milliers de DH)

	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 367 229	-	1 367 229	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	1 332 855	-	1 332 855	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	34 374	-	34 374	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	199 397	-	-	199 397
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 371	-	-	38 371
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	38 371	-	-	38 371
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	161 026	-	-	161 026
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	161 026	-	-	161 026
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 948 273	-	2 948 273	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	2 511 627	-	2 511 627	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	436 646	-	436 646	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	4 514 899	-	4 315 502	199 397
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-

(En milliers de DH)

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 239 542	-	2 239 542	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	1 925 373	-	1 925 373	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	308 824	-	308 824	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	5 345	-	5 345	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	378 013	-	-	378 013
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	40 310	-	-	40 310
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	40 310	-	-	40 310
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	337 703	-	-	337 703
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	337 703	-	-	337 703
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 932 317	-	2 932 317	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	2 110 561	-	2 110 561	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	821 756	-	821 756	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	5 549 872	-	5 171 858	378 013
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	-	-	-	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	-	-	-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

mazars

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

Aux Actionnaires de
CRÉDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Crédit du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 6 359 463 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 398 099.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

pwc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

Crédit du Maroc

Page 2

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des provisions au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces provisions sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2022, les dépréciations pour pertes attendues concernant les prêts et créances à la clientèle s'élevaient à MMAD 3 522, dont :

- MMAD 529 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 2 993 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les provisions pour risques relatives aux pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élevaient à MMAD 230.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des provisions comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la norme IFRS 9 et aux principes décrits dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et testé les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des pertes attendues, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification par la banque de la dégradation significative du risque de crédit (« SICR »),

Crédit du Maroc
Page 3

- vérifié le calcul des pertes attendues, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié, par sondage, le bien fondé des hypothèses utilisées par la direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit en Bucket 3.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des états financiers consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

Crédit du Maroc
Page 4

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 8 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil



Abdou Souleye Diop
Associé

PwC Maroc



Leila Sijelmassi
Associée

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 868 649	1 925 082
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 814 636	4 985 014
. À vue	2 045 691	1 885 179
. À terme	4 768 946	3 099 834
Créances sur la clientèle	45 938 927	42 827 608
. Crédits de trésorerie et à la consommation	18 551 413	15 825 066
. Crédits à l'équipement	6 916 975	5 670 116
. Crédits immobiliers	17 657 200	17 364 228
. Autres crédits	2 813 340	3 968 199
Créances acquises par affacturage	918 568	1 069 371
Titres de transaction et de placement	4 401 962	5 233 167
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 844 668	3 977 919
. Autres titres de créance	442 195	1 140 149
. Titres de propriété	115 099	115 099
Autres actifs	452 461	376 590
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	310 422	316 379
. Participations dans les entreprises liées	267 582	271 599
. Autres titres de participation et emplois assimilés	42 841	44 780
. Titres de Moudaraba et Mouchraka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	579 321	444 962
Immobilisations corporelles	1 094 134	991 864
Total de l'Actif	62 379 080	58 170 036

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNÉS	12 396 114	12 943 577
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 173 139	5 425 048
Engagements de garantie d'ordre d'établis. de crédit et assimilés	2 274 325	3 963 028
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 948 650	3 555 501
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	3 415 519	3 574 616
Engagements de financement reçus d'établis. de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établis. de crédit et assimilés	3 415 519	3 574 616
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2022

(En milliers de DH)

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 953 640	2 752 482
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements	118 827	122 425
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 015 617	1 929 055
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	79 652	76 681
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	70 639	67 841
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	363 165	339 872
Autres produits bancaires	305 740	216 608
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	546 349	423 490
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements	89 561	20 768
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	171 437	176 967
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	68 515	80 886
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	216 836	144 869
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 407 291	2 328 992
Produits d'exploitation non bancaire	75 569	33 102
Charges d'exploitation non bancaire	1	6
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 508 195	1 297 133
Charges de personnel	858 407	742 683
Impôts et taxes	28 160	21 908
Charges externes	442 070	373 868
Autres charges générales d'exploitation	4 305	2 517
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	175 254	156 157
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 256 112	1 287 601
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	780 139	590 587
Pertes sur créances irrécouvrables	305 263	611 806
Autres dotations aux provisions	170 710	85 208
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 014 975	1 267 455
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	841 883	869 318
Récuperations sur créances amorties	25 760	12 359
Autres reprises de provisions	147 332	385 777
RÉSULTAT COURANT	733 526	1 044 808
Produits non courants	22 031	20 226
Charges non courantes	123 240	95 266
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	632 317	969 768
Impôts sur les résultats	211 890	282 356
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	420 427	687 411

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	93	16
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 697 519	2 412 568
. À vue	629 765	328 185
. À terme	2 067 754	2 084 383
Dépôts de la clientèle	48 561 776	46 084 332
. Comptes à vue créditeurs	34 013 838	33 202 077
. Comptes d'épargne	9 920 701	9 896 340
. Dépôts à terme	3 150 314	1 752 688
. Autres comptes créditeurs	1 462 042	1 221 215
. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	14 881	12 012
Titres de créance émis	1 612 405	602 500
. Titres de créance négociables	1 612 405	602 500
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 298 995	992 114
Provisions pour risques et charges	1 186 559	1 195 745
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 410 722	1 410 352
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 625 959	2 625 959
Capital	1 088 121	1 088 121
Actionnaires, Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 476 505	1 070 917
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	420 427	687 411
Total du Passif	62 379 080	58 170 036

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	2 171 019	2 098 917
- Intérêts et charges assimilées	329 513	278 621
MARGE D'INTÉRÊT	1 841 506	1 820 296
+ Produits sur financements participatifs	43 077	29 244
- Charges sur financements participatifs	-	-
Marge sur financements participatifs	43 077	29 244
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-
+ Commissions perçues	371 204	344 550
- Commissions servies	51 287	40 049
Marge sur commissions	319 917	304 501
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	15 293	33 603
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-27 931	-401
+ Résultat des opérations de change	242 771	167 367
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	230 134	200 569
+ Diverses autres produits bancaires	70 639	67 841
- Diverses autres charges bancaires	97 982	93 459
+ Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 407 291	2 328 992
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-5 956	-1 276
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	75 569	33 102
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1	6
- Charges générales d'exploitation	1 508 195	1 297 133
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	968 708	1 063 679
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-217 759	-320 716
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-17 422	301 845
RÉSULTAT COURANT	733 526	1 044 808
RÉSULTAT NON COURANT	-101 209	-75 041
- Impôts sur les résultats	211 890	282 356
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	420 427	687 411
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	420 427	687 411
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	175 254	156 157
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	6 023	1 545
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	84 692	26 200
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	115 721	175 677
- Plus-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	24 101	845
+ Moins-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	1	6
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	546 575	694 798
- Bénéfices distribués	293 793	281 823
AUTOFINANCEMENT	252 782	412 974

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2021		Montants au 31/12/2022	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	286 277	36 444	320 296	44 520
Créances douteuses	515 949	440 845	658 225	479 454
Créances compromises	2 994 839	2 372 840	2 893 345	2 281 735
TOTAL	3 797 065	2 850 129	3 871 866	2 805 710

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 882 940	2 684 629
Récupérations sur créances amorties	25 760	12 359
Produits d'exploitation non bancaire perçus	62 856	42 043
Charges d'exploitation bancaire versées	-467 864	-366 614
Charges d'exploitation non bancaire versées	-123 240	-95 266
Charges générales d'exploitation versées	-1 332 941	-1 140 976
Impôts sur les résultats versés	-211 890	-282 356
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	835 620	853 819
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 829 623	1 366 388
Créances sur la clientèle	-3 219 934	-2 338 394
Titres de transaction et de placement	803 395	-1 843 771
Autres actifs	-75 871	135 659
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	284 951	1 174 431
Dépôts de la clientèle	2 477 444	1 751 487
Titres de créance émis	1 009 905	-707 548
Autres passifs	306 881	-122 721
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-242 852	-584 468
III - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	592 768	269 351
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	24 100	838
Acquisition d'immobilisations financières	-67	-2 176
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-411 883	-348 911
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	70 639	67 841
IV - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-317 211	-282 407
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-500 000
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-50 244	-72 124
Dividendes versés	-281 823	-49 510
V - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-332 068	-621 634
VI - VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	-56 510	-634 690
VII - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 925 066	2 559 756
VIII - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 868 556	1 925 066

ÉTAT A1 - PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022
INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ÉTAT A2 - ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NE ANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NE ANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NE ANT

ÉTAT A3 - ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		NE ANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NE ANT

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2022	Premier semestre 2022	Deuxième semestre 2021
1 480 660	1 472 980	1 363 994

ÉTAT B2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1 619 244	32	12 761 169	475 288	14 855 733	12 094 746
Comptes à vue débiteurs	266 782	32	2 923 935	131 454	3 322 203	2 270 860
Créances commerciales sur le Maroc	1 102 462	-	879 863	-	1 982 325	1 414 550
Crédits à l'exportation	-	-	293 570	-	293 570	216 021
Autres crédits de trésorerie	250 000	-	8 663 801	343 835	9 257 636	8 193 315
Crédits à la consommation	-	-	-	3 476 348	3 476 348	3 587 402
Crédits à l'équipement	2 329 864	-	4 452 079	21 051	6 802 994	5 589 214
Crédits immobiliers	-	-	1 551 775	16 026 770	17 578 545	17 308 073
Autres crédits	-	1 238 896	595 310	-	1 834 206	3 021 113
Créances acquises par affacturage	918 568	-	-	-	918 568	1 069 371
Intérêts courus à recevoir	-	98 669	226 276	-	324 945	280 123
Créances en souffrance	-	-	272 130	794 026	1 066 156	946 936
Créances pré-douteuses	-	-	68 821	206 955	275 776	249 834
Créances douteuses	-	-	122 807	55 964	178 771	74 104
Créances compromises	-	-	80 502	531 107	611 609	621 999
TOTAL	4 867 676	1 337 597	19 858 739	20 793 483	46 857 495	43 896 979

ÉTAT B1- CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	1 072 018	7	197 404	749 761	2 019 190	2 711 606
Valeurs reçues en pension	-	2 493 961	-	-	2 493 961	716 835
- au jour le jour	-	500 096	-	-	500 096	316 733
- à terme	-	1 993 865	-	-	1 993 865	400 102
Prêts de trésorerie	-	506 716	524 482	-	1 031 198	839 112
- au jour le jour	-	506 716	-	-	506 716	-
- à terme	-	-	524 482	-	524 482	839 112
Prêts financiers	-	-	2 225 459	-	2 225 459	1 846 655
Autres créances	-	8 962	87 506	-	96 468	50 704
Intérêts courus à recevoir	-	7 409	12 970	-	20 379	11 379
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 072 018	3 017 055	3 047 821	749 761	7 886 655	6 176 291

ÉTAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS						
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	442 195	3 844 668	115 073	26	4 401 962	5 233 167
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	3 844 668	-	-	3 844 668	3 977 919
Obligations	2 018	-	-	-	2 018	7 218
Autres titres de créance	440 178	-	-	-	440 178	1 132 931
Titres de propriété	-	-	115 073	26	115 099	115 099
TOTAL	442 195	3 844 668	115 073	26	4 401 962	5 233 167

ÉTAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	1 332 077	1 332 066	1 330 200	-	255	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 332 077	1 332 066	1 330 200	-	255	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	3 098 044	3 069 896	2 988 724	5 338	28 159	28 159
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 540 001	2 512 602	2 438 500	5 338	27 411	27 411
Obligations	2 125	2 125	2 125	-	-	-
Autres titres de créance	440 530	440 071	433 000	-	460	460
Titres de propriété	115 387	115 099	115 099	-	289	289
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 430 121	4 401 962	4 318 924	5 338	28 415	28 159

ÉTAT B5 - DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Actif	31/12/2022	31/12/2021
Instrument optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	163	163
Débiteurs divers	231 844	148 470
sommes dues par l'état	168 499	96 857
sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
sommes diverses dues par le personnel	1 799	1 764
comptes clients de prestations non bancaires	-50	-81
divers autres débiteurs	61 596	49 929
Valeurs et emplois divers	2 695	2 265
Vomptes de régularisation	217 759	225 692
comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
comptes d'écarts sur devises et titres	9 640	1
résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
charges à répartir sur plusieurs exercices	50 677	54 215
comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	743	779
Produits à recevoir	5 313	21 926
Charges constatées d'avances	6 316	7 468
Autres comptes de régularisation	145 070	141 303
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	452 461	376 590

ÉTAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Date de clôture de l'exercice						271 598	267 581		
CREDIT DU MAROC INTERNATIONAL	Etab. de Crédit	1655 KUSD	100,00%	7 443	7 443	31/12/2022	5736 KUSD	880 KUSD	285 KUSD
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2022	41 555	40 033	43 520
CREDIT DU MAROC CAPITAL	Financière	10 000	100,00%	9 999	5 982	31/12/2022	6 039	56	12 934
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	66,67%	87 347	87 347	31/12/2022	124 920	-25 608	3 373
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2022	9 084	7 983	5 280
SIFIM	Immobilier	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/2022	170 474	4 116	-
Autres titres de participation et emplois assimilés						58 758	42 840		
ATLASNET	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-	-	-	-	-
HOLDING SINCOMAR	Sté Participation	300	27,97%	21	-	-	-	-	-
ECOPARC DE BERRECHID	Industriel	55 000	16,36%	9 000	-	-	-	-	-
SETTAPARK	Industriel	40 000	16,32%	6 530	3 288	-	-	-	-
INTERBANK	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840	-	-	-	-
SOGEPOS	Industriel	35 000	13,20%	4 622	4 622	-	-	-	1 665
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000	-	-	-	-
EUROCHEQUES MAROC	Moyen de paiement	500	6,68%	33	-	-	-	-	-
STE IMMOB INTERBANCAIRE	Financière	19 005	6,67%	1 267	1 007	-	-	-	-
STE MAROCAINE DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE ET DE DEPOTS BC	Financière	1 000	5,88%	59	59	-	-	-	-
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	5,54%	2 221	1 359	-	-	-	-
SOGEPIB	Industriel	18 000	5,00%	900	900	-	-	-	413
BOURSE DE CASABLANCA	Financière	387 518	3,00%	11 765	11 765	-	-	-	301
Divers	-	-	-	7 000	7 000	-	-	-	-
TOTAL				330 357	310 422				

ÉTAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	830 885	336 854	114 789	1 052 950	385 920	94 180	-6 471	473 629	-	579 321
- Droit au bail	20 379	1100	650	20 829	-	-	-	-	-	20 829
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	810 506	335 754	114 139	1 032 121	385 920	94 180	-6 471	473 629	-	558 492
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 378 487	237 111	190 280	2 425 318	1 386 619	81 049	-136 485	1 331 184	-	1 094 134
- Immeubles d'exploitation	1 175 552	128 809	34 900	1 269 461	427 619	20 019	-705	446 933	-	822 528
. Terrains d'exploitation	249 919	6 999	195	256 723	-	-	-	-	-	256 723
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	897 825	121 810	34 705	984 930	399 902	20 001	-705	419 198	-	565 732
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	27 808	-	-	27 808	27 718	18	-	27 736	-	72
- Mobilier et matériel d'exploitation	491 418	63 598	14 180	540 836	412 971	29 428	-12 877	429 523	-	111 313
. Mobilier de bureau d'exploitation	92 841	3 964	3 814	92 991	84 968	3 619	-3 801	84 786	-	8 205
. Matériel de bureau d'exploitation	17 646	21 772	1 407	38 011	14 508	684	-118	15 074	-	22 937
. Matériel de bureau Telecom	63 444	4 985	-	68 428	53 342	3 619	-	56 961	-	11 468
. Matériel Informatique	244 776	32 101	-	276 878	193 655	19 659	-	213 314	-	63 564
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	3 497	-	3 112	385	3 497	-	-3 112	385	-	-
. Autres matériels d'exploitation	69 214	777	5 848	64 143	63 002	1 847	-5 845	59 004	-	5 139
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	630 065	42 933	140 450	532 547	493 450	28 207	-122 242	399 415	-	133 132
- Immobilisations corporelles hors exploitation	81 452	1 771	750	82 474	52 579	3 395	-661	55 313	-	27 161
. Terrains hors exploitation	2 152	-	-	2 152	-	-	-	-	-	2 152
. Immeubles hors exploitation	49 093	-	-	49 093	34 087	1 370	-	35 457	-	13 636
. Mobiliers et matériel hors exploitation	10 066	541	92	10 514	8 040	796	-92	8 744	-	1 770
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	20 142	1 230	657	20 714	10 452	1 229	-569	11 111	-	9 603
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 209 372	573 965	305 070	3 478 267	1 772 540	175 229	-142 956	1 804 813	-	1 673 454

ÉTAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles	21 697	6 491	15 206	-	-	-15 206
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	21 697	6 491	15 206	-	-	-15 206
B - Immobilisations corporelles	900	705	195	23 500	23 305	-
Immeubles d'exploitation	900	705	195	23 500	23 305	-
Immeubles d'exploitation bureaux	900	705	195	23 500	23 305	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	12 983	12 968	15	782	766	-
Mobilier de bureau d'exploitation	3 814	3 801	13	124	111	-
Matériel de bureau d'exploitation	118	118	-	4	4	-
Matériel de bureau Telecom	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
Matériel d'imprimerie	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	3 112	3 112	-	563	563	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outils	-	-	-	-	-	-
Matériel de sécurité	3 033	3 033	-	18	18	-
Petit mobilier matériel et outillage	29	29	-	-	-	-
Coffres forts	2 785	2 783	2	70	68	-
Mobilier Hors exploitation	92	92	-	3	2	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	129 540	122 275	7 265	-	-	-7 265
Agencement et aménagement	129 540	122 275	7 265	-	-	-7 265
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	657	570	87	16	-	-72
Agencement et aménagement	657	570	87	16	-	-72
Total	165 777	143 009	22 768	24 298	24 071	-22 543

ÉTAT B10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	93	2 660	10 068	517 506	530 327	284 918
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	-	-	1 791 386	1 791 386	1 879 692
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	75
- À terme	-	-	-	1 791 386	1 791 386	1 879 617
Emprunts financiers	2 180	-	-	255 024	257 204	199 189
Autres dettes	-	-	102 236	-	102 236	45 307
Intérêts courus à payer	-	15 483	975	-	16 458	3 478
TOTAL	2 273	18 143	113 279	2 563 916	2 697 611	2 412 584

ÉTAT B11- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	807 149	27 456	9 049 624	24 144 490	34 028 719	33 214 084
Comptes d'épargne	-	-	-	9 887 977	9 887 977	9 869 331
Dépôts à terme	-	662 000	638 360	1 832 551	3 132 911	1 740 867
Autres comptes créditeurs	-	336	995 195	463 898	1 459 429	1 202 406
Intérêts courus à payer	-	-	-	52 741	52 741	57 644
TOTAL	807 149	689 792	10 683 179	36 381 656	48 561 777	46 084 332

ÉTAT B13 - DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Créditeurs divers	501 287	358 425
Sommes dues à l'état	159 061	212 808
Sommes dues aux organismes de prévoyance	40 365	29 250
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	4 676	8 850
Fournisseurs de biens et services	213	894
Divers autres créditeurs	296 971	106 623
Comptes de régularisation	797 708	633 689
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	1	3 576
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succursales et agences au Maroc	783	426
Charges à payer	330 393	238 083
Produits constatés d'avance	418 496	338 500
Autres comptes de régularisation	48 035	53 105
Total	1 298 995	992 114

ÉTAT B14 - PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2022
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	2 760 071	809 602	821 734	-20	2 747 919
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 745 743	775 709	821 606	-20	2 699 826
Titres de placement	350	27 871	61	-	28 159
Titres de participation et emplois assimilés	13 978	6 023	67	-	19 934
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 195 746	169 066	178 252	-	1 186 559
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	120 941	4 431	20 277	-	105 095
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	794 549	84 692	115 654	-	763 587
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	93 413	876	-	-	94 289
Provisions pour autres risques et charges	186 842	79 067	42 321	-	223 589
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 955 817	978 668	999 986	-20	3 934 479

ÉTAT B12 - ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DÉPÔT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global
Certificats de Dépôts	28/10/2021	27/10/2023	100,00	2,01%	INFINE	300 000,00
Certificats de Dépôts	30/05/2022	30/05/2024	100,00	2,24%	INFINE	400 000,00
Certificats de Dépôts	29/07/2022	27/01/2023	100,00	1,95%	INFINE	270 000,00
Certificats de Dépôts	29/07/2022	28/07/2023	100,00	2,14%	INFINE	165 000,00
Certificats de Dépôts	31/10/2022	09/01/2023	100,00	2,60%	INFINE	465 000,00
Total						1 600 000,00

ÉTAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2022
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	108 812	-	-	108 812
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 379 660	-	-	1 379 660
Capital	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital appelé	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires, Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 070 917	405 588	-	1 476 505
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	687 411	-687 411	420 427	420 427
TOTAL	5 472 409	-281 823	420 427	5 611 013

ÉTAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	12 507 976	12 943 577
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 173 139	5 425 048
Crédits documentaires import	971 514	1 394 778
Acceptations ou engagements de payer	908 530	689 324
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	4 288 879	3 337 065
Autres ouvertures de crédit confirmés	380	380
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Ijara et de Mourabaha	3 836	3 502
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 274 325	3 963 028
Crédits documentaires export confirmés	55 071	5 591
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits données	52 231	640 208
Autres cautions, avals et garanties données	2 167 023	3 317 229
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 060 512	3 555 501
Garanties de crédits données	801 492	723 981
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	2 756 804	2 285 851
Autres cautions et garanties données	390 355	349 392
Engagements en souffrance	111 862	196 277
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	3 415 519	3 574 616
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 415 519	3 574 616
Garanties de crédits	495 662	589 705
Autres garanties reçues	2 919 858	2 984 911
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ÉTAT B16 - DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	55 000,00	1	3,93%	10 ANS	INFINE	55 000,00				
MAD	445 000,00	1	3,75%	10 ANS	INFINE	445 000,00				
MAD	197 500,00	1	4,05%	10 ANS	INFINE	197 500,00				
MAD	552 500,00	1	4,05%	10 ANS	INFINE	552 500,00				
TOTAL	1 250 000,00					1 250 000,00				

(En milliers de DH)

Souscripteur	COV	Nbre bons	Catégorie	Nominal	Nominal global	Maturité	Taux en %	Date de jouissance
CASA	18540	1	OB. PERPETUELLE	136 116,26	136 116,26	Indéterminée	4,913%	14/12/2020
WAFIA ASSUR	18541	1	OB. PERPETUELLE	21 752,85	21 752,85	Indéterminée	4,913%	14/12/2020
TOTAL					157 869,11			

ÉTAT B20 - OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de change à terme	1 820 047	1 695 810	-	-
Devises à recevoir	773 193	754 509	-	-
Dirhams à livrer	3 307	3 307	-	-
Devises à livrer	60 557	54 440	-	-
Dirhams à recevoir	982 990	883 554	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ÉTAT B21 - VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	2 887 607	-	-
Hypothèques	15 320 193	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	5 302 736	-	-
TOTAL	23 510 536	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	53 100	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	53 100	-	-

ÉTAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF :	4 431 171	4 271 508
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	44 293	30 655
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 437 925	1 766 354
Créances sur la clientèle	2 937 073	2 465 082
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	2 863	1 408
Titres de participation et emplois assimilés	9 016	8 009
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	4 431 171	4 271 508
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 394 970	2 284 454
Dépôts de la clientèle	1 490 944	1 183 610
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	545 257	803 445
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	1 935 623	2 089 121
Engagements reçus	2 571 157	2 087 209

ÉTAT B25 - MARGE D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
INTÉRÊTS PERÇUS	2 214 096	2 128 161
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	118 827	122 425
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 015 617	1 929 055
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	79 652	76 681
INTÉRÊTS SERVIS	329 513	278 621
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	89 561	20 768
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	171 437	176 967
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	68 515	80 886
MARGE D'INTÉRÊTS	1 884 584	1 849 540

ÉTAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de placement	-	-
Titres de participation	2 379	1 468
Participations dans les entreprises liées	68 260	66 372
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	70 639	67 840

ÉTAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 109 116	87 790	484 059	2 048 729	39 251	4 768 944
Créances sur la clientèle	4 908 990	5 123 256	5 346 509	7 072 575	23 487 597	45 938 927
Titres de créance	322 043	716 453	1 046 753	1 357 460	959 253	4 401 962
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 340 149	5 927 499	6 877 321	10 478 764	24 486 101	55 109 833
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	157 825	1 123 449	470 504	315 975	-	2 067 753
Dettes envers la clientèle	595 597	711 325	1 730 925	112 467	-	3 150 314
Titres de créance émis	735 000	-	465 000	400 000	-	1 600 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 407 869	1 407 869
TOTAL	1 488 422	1 834 774	2 666 429	828 442	1 407 869	8 225 936

ÉTAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2022	31/12/2021
COMMISSIONS PERÇUES :	371 204	344 550
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	67 156	65 104
sur opérations de change	8 039	4 678
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	14 256	12 698
sur moyens de paiement	189 276	168 440
sur activités de conseil et d'assistance	391	449
sur ventes de produits d'assurances	11 984	10 285
sur autres prestations de service	80 102	82 897
COMMISSIONS VERSEES :	51 287	40 049
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	3 945	4 363
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 418	2 397
sur moyens de paiement	44 924	33 289
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	319 917	304 500

ÉTAT B28 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021
+ Gains sur titres de transaction	43 978	40 753
- Pertes sur titres de transaction	28 685	7 150
= Résultat des opérations sur titres de transaction	15 293	33 603
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	-	-
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	61	12
- Moins-values de cession sur titres de placement	121	352
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	27 871	61
= Résultat des opérations sur titres de placement	-27 931	-401
+ Gains sur opérations de change	253 661	171 516
- Pertes sur opérations de change	10 890	4 150
= Résultat des opérations de change	242 771	167 367
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RÉSULTAT GLOBAL	230 134	200 569

ÉTAT B29 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	858 407	742 683
Impôts et taxes	28 160	21 908
Charges externes	442 070	373 868
Autres charges générales d'exploitation	4 305	2 517
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	175 254	156 157
TOTAL	1 508 195	1 297 133

ÉTAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	88 904	71 739
Autres produits bancaires	305 740	216 608
Autres charges bancaires	216 836	144 869
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	75 568	33 096
Produits d'exploitation non bancaires	75 569	33 102
Charges d'exploitation non bancaires	1	6
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 256 112	1 287 601
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	780 139	590 587
Pertes sur créances irrécouvrables	305 263	611 806
Autres dotations aux provisions	170 710	85 208
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 014 975	1 267 455
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	841 883	869 318
Récupérations sur créances amorties	25 760	12 359
Autres reprises de provisions	147 332	385 777
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-101 209	-75 041
Produits non courants	22 031	20 226
Charges non courantes	123 240	95 266

ÉTAT B32 - PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	420 427	-
. Bénéfice net	420 427	-
. Perte nette	-	-
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	341 962	-
1- Courantes	341 962	-
- Impôt sur les sociétés	211 890	-
- Pénalités	79	-
- Impôt de solidarité	38 156	-
- Amendes fiscales	2 209	-
- Dons et subventions	390	-
- Cadeaux et articles	1 271	-
- Amortissement Véhicules	744	-
- Dotation provision pour engagements sociaux	876	-
- Dotation provision pour risques généraux	85 235	-
- Dotation provision pour propre assureur	1 039	-
- Intérêts Compte courant associé	74	-
2- Non courantes	-	-
- charges non courantes	-	-
III - DÉDUCTIONS FISCALES	-	189 712
1- Courantes	-	189 712
- Revenu du Portefeuille / Titres	-	70 525
- Reprise provision pour risques généraux	-	115 654
- Reprise provision	-	3 532
2. Non courantes	-	-
TOTAL	762 388	189 712
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	-	572 677
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	572 677
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C)⁽¹⁾	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-
VI - RÉSULTAT NET FISCAL	-	572 677
. Bénéfice net fiscal (A - C)	-	572 677
ou	-	-
. Déficit net fiscal (B)	-	-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS	-	-
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ÉTAT B33 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	733 526
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	341 962
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	189 712
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	885 777
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	327 737
. Résultat courant après impôts (=)	558 039

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES
ÉTAT B34 - DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 = 4)
A. TVA collectée	28 998	248 479	248 479	28 998
B. TVA à récupérer	17 146	142 706	142 714	17 139
. Sur charges	17 908	73 693	73 699	17 903
. Sur immobilisations	-762	69 013	69 016	-764
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	11 851	105 772	105 765	11 859

ÉTAT C4 - DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS
I. DATATION
. Date de clôture⁽¹⁾ : 31 décembre 2022. Date d'établissement des états de synthèse⁽²⁾ : 28 février 2023⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.
II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables
	N É A N T

ÉTATS DE SYNTHÈSE ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	59 977	28 509
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-
Créances sur la clientèle	1 561 733	1 201 515
Créances sur Mourabaha	1 557 161	1 199 818
Créances sur Salam	-	-
Créances sur autres financements participatifs	-	-
Autres créances sur la clientèle	4 572	1 697
Titres de transaction et de placement	-	-
dont certificat de Sukuk	-	-
Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	65 321	60 318
Immobilisations données en Ijara	-	-
Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
dont certificats de Sukuk	-	-
Dont titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar placés	-	-
Autres actifs	107	1 800
TOTAL DE L'ACTIF	1 687 138	1 292 142

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	795 056	555 709
Dettes sur Mourabaha	-	-
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	795 056	555 709
Dépôts de la clientèle	145 060	100 117
Comptes à vue créditeurs	128 350	86 633
Autres comptes créditeurs	16 710	13 484
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	14 881	12 012
Dettes sur Mourabaha	14 881	12 012
Dettes sur Salam	-	-
Dettes sur autres financements participatifs	-	-
Autres passifs	497 157	405 459
Provisions pour risques et charges	3 390	2 890
Dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	-	-
Dotations en capital	240 000	240 000
Reports	-24 045	-28 260
Résultat de l'exercice	15 639	4 215
TOTAL DU PASSIF	1 687 138	1 292 142

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ARREDA AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	43 746	29 681
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	43 077	29 244
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	669	437
Autres produits bancaires	-	-
Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Istithmar reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	187	1
Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2	1
Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	184	-
Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	43 560	29 680
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26 692	23 891
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	3 224	2 184
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	2 170	610
RESULTAT COURANT	15 814	4 215
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	15 814	4 215
Impôts sur les résultats	175	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15 639	4 215

DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(En milliers de DH)

DETTES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-	-	14 881	14 881	12 012
- Mourabaha ⁽¹⁾	-	-	-	14 881	14 881	12 012
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL				14 881	14 881	12 012

(1) principalement les avances sur Mourabaha

TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

(En milliers de DH)

BIENS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions ou transfert au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions					Montant net à la fin de l'exercice	
			Exploitation bancaire	Exploitation non bancaire (1)		Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stock	Cumul à la fin de l'exercice		
Biens acquis - Mourabaha												
Biens mobiliers												
Biens immobiliers												
Biens acquis - Mourabaha pour donneur d'ordre	58 868	451 352	444 900	-	65 321	-	-	-	-	-	-	65 321
Biens mobiliers	1 920	22 335	23 256	-	999	NA	NA	NA	NA	NA	NA	999
Biens immobiliers	56 948	429 017	421 644	-	64 322	NA	NA	NA	NA	NA	NA	64 322
Biens acquis - Salam												
Biens acquis - Autres financements participatifs												

(1) Biens cédés en dehors des contrats de finance participative dont les produits de cession sont constatés en hors exploitation bancaire dans le compte 7613

TABLEAU DES MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

(En milliers de DH)

Biens	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte de résultat	Quote-part constatée en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnée (1)	Montant brut à la fin de l'exercice	Encours des créances Mourabaha à la fin de l'exercice
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec les établissements de crédit et assimilés							
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec la clientèle	318 914	83 568	43 077	2 775	2 483	402 481	8 986
Mourabaha							
Mourabaha pour donneur d'ordre	318 914	83 568	43 077	2 775	2 483	402 481	8 986
TOTAL	318 914	83 568	43 077	2 775	2 483	402 481	8 986

(1) Par remboursement anticipé ou autres

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

mazars

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelloumen
Casablanca

Aux Actionnaires de
CRÉDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 mars 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Crédit du Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 7 021 734 dont un bénéfice net de KMAD 420 427.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit du Maroc au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

pwc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC – Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

Crédit du Maroc
Page 2

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation et pour risques en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- l'identification des engagements en souffrance et des engagements sensibles,
- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2 806 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 45 939.

Les provisions pour risques constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 105 pour un encours en souffrance de MMAD 112.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des engagements sur la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la banque pour classer les engagements sur la clientèle et évaluer le montant des provisions pour dépréciation et pour risques comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Crédit du Maroc et testé les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, à l'identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- apprécié la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées,
- testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et sensibles,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité.

Crédit du Maroc
Page 3

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Crédit du Maroc
Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 8 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelloumen
20220 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L.C)
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye Diop
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
Tél : 0522 423 423 (L.C)
Fax : 0522 423 400

Leila Sijelmassi
Associée